

Store
OP15 Shopping. No limit.

iPhone 6+
Meilleurs Voeux
2015
Tél.: 06 600 0000

A découvrir dans nos boutiques :
Pointe-Noire : 319, Avenue Charles de Gaulle
Brazzaville : Boulevard Sassou Nguesso, Centre-ville

LA SEMAINE AFRICAINNE

www.lasemaineafricaine.net



N° 3492 du Vendredi 8 Mai 2015 - 63^{ème} Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Santé

Au Congo, les médicaments sont rares et chers!

(P.3)

Journée mondiale de la liberté de la presse

«Une presse libre et responsable, rêve ou réalité?»

(P.7)

Réunion du Bureau politique du MAR (Mouvement Action Renouveau)

Le MAR suggère, avec force et conviction, l'organisation d'un dialogue national inclusif

(P.9)

Point de vue

L'Onu, une réforme souhaitable, voire incontournable

Par Lydie-Patricia Ondziet.
(P.15)

Y'ello 1^{er} Mai

La Fête du Travail célébrée sous le signe de la reconnaissance à MTN Congo

(P.18)

Audience du Pape François aux évêques du Congo

Evangeliser en profondeur les traditions familiales locales



Le Pape François entouré des évêques du Congo.

(P.10)

Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique

Une stratégie continentale, un plan d'action et une feuille de route adoptés à Brazzaville

(P.3)

Clôture des sessions ordinaires de l'assemblée nationale et du sénat

Le nombre d'affaires traitées traduit une baisse de rendement (P.6)

Editorial

Burundi: gare au point de non-retour!

(P.3)

Séjournez à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où. Choisissez OKEN-PALACE HOTEL

BP : 2660 - Tél : 06 529 11 74 / 05 513 13 73
E-mail : info@okenpalacehotel.com
Site Web : www.okenpalacehotel.com
Situé au quartier Fouks, derrière la station X-Oil, à Pointe-Noire (Congo)

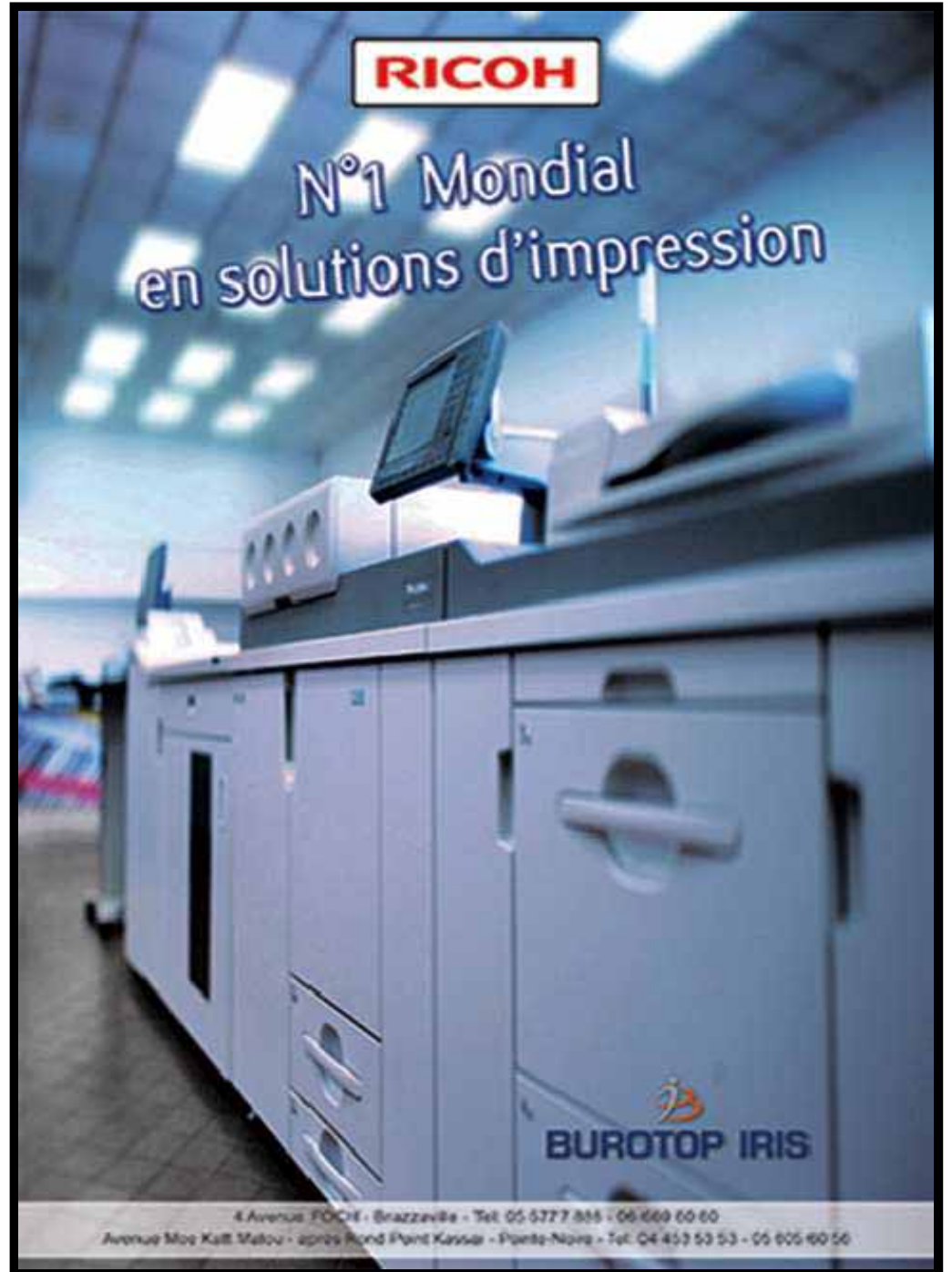


BUROTOP IRIS,
Distributeur officiel
en Afrique centrale.

BUROTOP IRIS

APC
by Schneider Electric

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56



RICOH

N°1 Mondial
en solutions d'impression

BUROTOP IRIS

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56



BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com

**Ordinateur de Bureau Reconditionné
+ imprimante HP 1516 multifonction couleur**

Windows installé
Compatible ANDROID/APPLE

+ à 99.000 FCFA/HT

*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56



BUROTOP IRIS **SAMSUNG**

**les bourrages de papier
vous coûtent plus cher que le papier lui-même,
Essayez les imprimantes SAMSUNG
avec la technologie Anti-bourrage**

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique

Une stratégie continentale, un plan d'action et une feuille de route adoptés à Brazzaville

Ouverte le 27 avril 2015 par la réunion des experts, qui a précédé celle des ministres, co-présidée par le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, et par son homologue tchadien, Idriss Déby-Itno, le 29 avril dernier, en présence de Daniel Ona-Ondo, premier ministre gabonais, Mme Tumusiime Rhoda Peace, commissaire à l'agriculture et à l'environnement de l'Union africaine, Ibrahim Thiaw, directeur adjoint du P.n.u.e (Programme des Nations unies pour l'environnement), Benoît Bosquet, directeur sectoriel en environnement et ressources naturelles à la Banque mondiale, et Henri Djombo, ministre de l'économie forestière et du développement durable, la conférence internationale de Brazzaville a été clôturée par le ministre d'Etat Firmin Ayessa, directeur de cabinet du chef de l'Etat, au palais des congrès, à Brazzaville, le jeudi 30 avril 2015. Les résultats de cette conférence ont abouti à l'adoption d'une stratégie unifiée pour aider l'Afrique à lutter contre le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages, assortie d'un plan d'action et d'une feuille de route, contenus dans une déclaration dite de Brazzaville, rendue publique par Raphaël Edou, ministre béninois de l'environnement, chargé de la gestion des changements climatiques, du reboisement et de la protection des ressources naturelles.

La conférence internationale de Brazzaville sur la protection de la flore et de la faune sauvages d'Afrique s'est déroulée en deux segments: celui des experts et le segment de haut niveau, qui a permis d'avoir des débats fructueux. La stratégie continentale adoptée va permettre d'endiguer les fléaux qui menacent les produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique. Des actions concrètes, contenues dans le plan d'action, seront mises en œuvre. Mais, la stratégie sera finalisée sous la supervision de la commission de l'Unité africaine.

Dans la déclaration de Brazzaville, les pays africains détenteurs de la biodiversité se sont engagés dans la lutte contre la criminalité environnementale. Des recommandations ont été formulées à l'endroit des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, à l'Union africaine et à la Banque africaine de développement. Les pays

africains ont pris l'engagement de veiller à ce que toutes les mesures prises pour lutter contre les crimes sur les espèces sauvages soient conformes aux obligations prévues par les lois internationales, relatives aux droits de l'homme, au droit humanitaire et aux droits des populations autochtones et marginalisées. Ils encouragent les partenaires au développement, les agences des Nations unies, les organisations internationales et non-gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les médias, à améliorer et à renforcer leur collaboration active et conjointe avec les gouvernements, les parlementaires et les communautés économiques régionales, pour la mise en œuvre des recommandations de la déclaration dite de Brazzaville.

Clôturant les travaux, Firmin Ayessa a souligné qu'«avec l'adoption de la stratégie régionale, du plan d'action et de la feuille de route, notre continent



Firmin Ayessa.



Vue de la tribune.

va disposer, désormais, d'un cadre de référence, à partir duquel tous les pays devraient élaborer leur stratégie nationale de lutte contre l'exploitation illégale de la flore et de la faune sauvages. Ces outils constitueront également une base de collaboration avec les pays de transit et ceux d'utilisation finale des produits de la faune et de la flore sauvages illégaux».

Dans une conférence de pres-

se, Henri Djombo, Mme Tumusiime Rhoda Peace et Ibrahim Thiaw ont rassuré que les recommandations prises à la conférence internationale de Brazzaville connaîtront leur application, pour une riposte robuste nationale, régionale et internationale pour la sauvegarde de toute la faune et la flore sauvages d'Afrique.

Philippe BANZ

Editorial

Burundi: gare au point de non-retour!

Elu pour la première fois, en août 2005, par le parlement, comme président du Burundi, Pierre Nkurunziza décroche, en juin 2010, un deuxième mandat à la tête du pays, cette fois, par le suffrage universel direct. Avec ses dix millions d'habitants, le Burundi est un pays pauvre qui sort d'une longue guerre civile, grâce à l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, signé en 2000, avec l'appui de la communauté internationale. Après une période de transition, les premières élections démocratiques sont organisées, le 4 juillet 2005. Ce sont les élections législatives remportées par les F.d.d (Forces pour la défense de la démocratie), un ancien mouvement rebelle devenu parti politique ayant à sa tête Pierre Nkurunziza.

La spécificité de l'accord d'Arusha est qu'il impose une limitation à deux du nombre de mandats présidentiels. Ce principe sera repris dans la Constitution votée par référendum du 28 février 2005. Et même s'il détient son premier mandat, par une élection des parlementaires, ceux-ci ont été élus au suffrage universel direct, grâce à l'accord d'Arusha qui a mis un terme à la guerre civile et ouvert la voie à la légitimité démocratique, après une transition de trois ans. Mais, l'élection du chef de l'Etat par le parlement était une exception faite par la Constitution.

L'argument auquel le parti de Pierre Nkurunziza se fonde, pour justifier la candidature de ce dernier à la prochaine élection présidentielle, est qu'il n'était pas élu au suffrage universel direct, lors de son premier mandat. C'est, d'ailleurs, en cela que la cour constitutionnelle a jugé, malgré la défection de son vice-président en raison des pressions et des menaces, acceptable sa candidature. Ce que rejettent les partis de l'opposition et la majeure partie de la population. Pour eux, le président Nkurunziza a exercé deux mandats présidentiels de cinq ans et conformément à la Constitution et à l'accord d'Arusha, il ne peut plus prétendre briguer un troisième mandat de manière consécutive. Malgré les violences qui ont éclaté dans son pays, l'exode de plus en plus important des populations (il y a de plus de 40 mille réfugiés burundais dans les pays voisins) et les appels de la communauté internationale, le président burundais ne semble pas prêt à lâcher prise. Il persiste, comptant, probablement, sur la force publique, qui tire à balles réelles sur les manifestants, pour imposer sa candidature à un troisième mandat consécutif. La crise politique burundaise a éclaté à la suite de l'interprétation divergente de deux articles de la Constitution et de l'accord, d'Arusha. Elle rappelle la crise qui éclata au Congo-Brazzaville en 1993, suite à l'interprétation contradictoire de l'article 75 de la Constitution du 15 mars 1992. Comme on peut le constater, l'insuffisance de précision dans certains articles de la loi fondamentale peut engendrer des conséquences fâcheuses pour le pays, même si, souvent, la mauvaise foi et la défense des intérêts particuliers y sont de beaucoup. Dans le cas du Burundi, en principe, l'actuel président n'a plus le droit de solliciter un troisième mandat présidentiel consécutif, puisqu'il en a déjà exercé deux. Ce n'est pas le mode de dévolution du pouvoir qui caractérise le mandat, mais son obtention et son exercice. Surtout que la Constitution reconnaît que le premier mandat post-transition émane du vote du parlement.

Après les morts, les blessés et les arrestations déjà enregistrés, jusqu'où ira Pierre Nkurunziza dans son forcing? Pourra-t-il épargner à son pays le risque de déstabilisation qui le guette? Autant de questions qu'on est en droit de se poser. Mais, il ne fait plus de doute que le Burundi, qui a déjà connu une décennie de guerre civile (1993-2002), est menacé par la résurgence des vieux démons de la violence. Ce qui risque de ruiner les efforts faits depuis 2000, pour stabiliser ce pays.

Joachim MBANZA

santé et hôpitaux. Une deuxième étude, complémentaire à la première, a été réalisée par l'O.m.s, avec l'approbation du Ministère de la santé et de la population. Elle a porté sur la disponibilité et les prix des médicaments. Cette seconde étude a fourni des informations claires sur l'accessibilité des médicaments, notamment pour les populations les plus défavorisées. Car, les efforts pour améliorer la disponibilité des médicaments seraient vains, si les populations ne peuvent les acquérir, en raison de leurs prix

élevés, dans les formations sanitaires».

Selon Benjamin Ossombo, «le gouvernement a pris la mesure de tous ces problèmes. Aujourd'hui, on peut dire qu'il est en train de mettre en œuvre une politique pour répondre à tous ces problèmes». Signalons que la présentation des deux études était faite par le Dr Ray Mankélé, conseiller pharmaceutique de l'O.m.s au Congo.

Philippe BANZ

Santé

Au Congo, les médicaments sont rares et chers!

Selon deux études réalisées par le Ministère de la santé et de la population et par l'O.m.s-Congo, l'accès au médicament reste un défi à relever au Congo, pour le système de santé. Le pays est confronté aux problèmes de disponibilité, d'accessibilité, de distribution et des prix prohibitifs des médicaments. La restitution des deux études réalisées en 2014 sur les besoins, la disponibilité et les prix des médicaments, a eu lieu, jeudi 23 avril 2015, dans la salle de conférence de la représentation de l'O.m.s-Congo, à Brazzaville, sous le patronage de Benjamin Ossombo, conseiller administratif et juridique du ministre de la santé et de la population. En présence du Dr Fatoumata Bintou Diallo, représentante de l'O.m.s, et de Mme Barbara Laurenceau, représentante de l'Unfpa (Fonds des Nations unies pour la population). L'objet de ces deux études est de rechercher des solutions pour améliorer la disponibilité, la distribution et baisser les prix des médicaments.

L'analyse de la situation par les deux études a révélé que le médicament reste un défi à relever, au Congo, pour le système de santé. Pourtant, le médicament est conçu comme une matière essentielle à la santé. Malheureusement, le pays est confronté à un problème de disponibilité, de distribution et à des prix prohibitifs des médicaments. Ainsi, l'accessibilité aux médicaments n'est plus possible à toute la population. A ce titre, le système de santé ne peut être convenable dans sa mise œuvre, car la disponibilité et l'accessibilité au médicament

ne sont pas assurées. Les progrès réalisés par le Congo dans l'accessibilité aux médicaments essentiels, par exemple, ont été entravés par l'effondrement de la centrale publique d'achat. Les formations sanitaires sont contraintes à s'approvisionner en dehors du système national d'approvisionnement, avec pour conséquence la présence de médicaments princeps ou de spécialité, dont le coût est plus élevé dans les formations sanitaires. Après ce constat, les études proposent des solutions, à travers des recommandations,

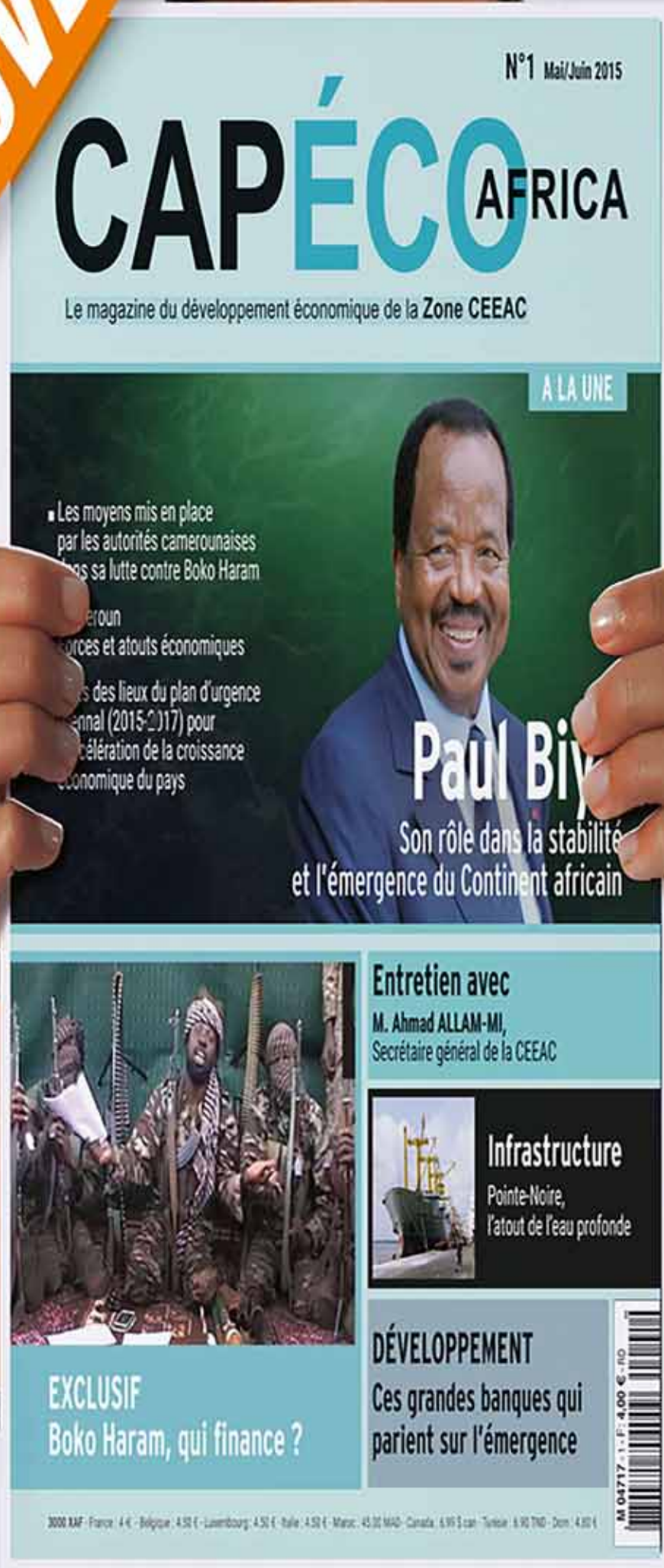


Photo de famille à la fin de la réunion de restitution.

entre autres: - mettre en place une véritable centrale d'achat devant organiser les acquisitions des médicaments, selon les principes compétitifs de l'appel d'offre; - mettre en application la loi sur la substitution des médicaments; - renforcer la promotion du médicament générique, y compris dans le secteur privé. Pour Mme Fatoumata Bintou Diallo, «depuis bientôt cinq ans, le Congo est à la recherche des meilleures stratégies,

pour s'assurer la disponibilité et l'accessibilité du médicament. C'est pourquoi, au courant de l'année 2014, deux études ont été réalisées. La première a porté sur l'identification des besoins nationaux en médicaments, avec l'appui de l'O.m.s au Ministère de la santé et de la population. Cette étude a permis d'apprécier la consommation des formations sanitaires en médicaments, mais aussi, d'évaluer la part du circuit officiel dans la satisfaction des besoins des centres de

NOUVEAU



**Le magazine
du développement
économique de
l'Afrique Centrale**



CAP
sur l'économie,
le développement
et l'émergence

Actuellement en vente chez les libraires



Fédération Leo Lagrange

La convention continentale africaine s'est tenue à Pointe-Noire

La convention continentale africaine de la Fédération Leo Lagrange a tenu ses assises, du 23 au 26 avril 2015, à l'hôtel Victory Palace de Pointe-Noire, sous le thème: «*Le vivre ensemble*», avec la participation d'une vingtaine de présidents et délégués d'Afrique et de France. Ils sont, en effet, venus des Fédérations Léo Lagrange du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, Sénégal. Il y avait Michel Joli, le secrétaire du conseil d'administration de la Fédération Léo Lagrange (FLL) et secrétaire général de la Fondation France Libertés Danièle Mitterrand, et Yann Lasnier, secrétaire général de la F.I.I France. Au cours de leurs travaux, les membres de la convention ont eu l'insigne honneur de recevoir le ministre de la jeunesse et de l'éducation civique, Anatole Collinet Makosso.

Organisée par la Fédération Léo Lagrange du Congo, sous la direction de son président, Paul Tchignoumba, député élu dans la deuxième circonscription de Mvoumvou, la convention de Léo Lagrange à Pointe-Noire a permis aux participants d'éclaircir les causes ou les raisons pouvant constituer des entraves au «vivre ensemble», et les efforts à fournir pour vivre ensemble. C'était le premier aspect du thème. «*Dans ce sujet, nous avons examiné les limites ou les relations existant entre, d'une part, la sphère privée, celle de l'intime, et, d'autre part la sphère publique; entendu que c'est dans cette relation entre les deux sphères que se développent, parfois, les incompréhensions*», expliqua le secrétaire du conseil d'administration de la F.I.I (Fédération Léo Lagrange) et secrétaire général de la Fondation France Libertés Danièle Mitterrand. Le deuxième aspect était lié aux rapports de dominance pou-

vant exister dans une société composite. «*On ne peut pas admettre que parce qu'on est majoritaires, qu'on a le droit de dominer les minoritaires. Il faut donc revitaliser des concepts comme la tolérance, le respect, etc. Car, c'est avec ces concepts qu'on peut faire en sorte que les minorités et les majorités puissent coexister. C'est cela le vivre ensemble*», a expliqué Michel Joli. En plus de ces deux aspects du thème principal, deux autres débats se sont instaurés; l'un autour de la limite d'expression, l'autre sur les problèmes de l'environnement.

En marge des assises, Michel Joli, en sa qualité de secrétaire général de la Fondation France Libertés de Mme Danièle Mitterrand, a été reçu en audience, le dimanche 24 avril, par Mme Antoinette Sassou-Nguesso, épouse du chef de l'Etat, en sa qualité de présidente de la Fondation Congo-Assistance. C'était en présence de Yann Lasnier, Paul Tchignoum-



Anatole Collinet Makosso et Paul Tchignoumba (au milieu).

ba et de Michel Mongo, de la Fondation Congo-Assistance. Ils ont pris l'engagement de redynamiser la collaboration vieille de 30 ans, entre les deux fondations jumelles. En effet, dans le cadre de cette collaboration, Mme Danièle Mitterrand avait fait le déplacement de Brazzaville, en 1985, pour rencontrer Mme Antoinette Sassou-Nguesso.

Le 25 avril 2015, une séance de travail a réuni Anatole Collinet Makosso et l'équipe de la Fédération Léo Lagrange France, ainsi que le président de Léo Lagrange Congo, pour définir les projets du Ministère susceptibles de bénéficier de l'appui de la Fédération Léo Lagrange France et le cadre de leur collaboration technique. Enfin, le 26 avril 2015 a eu lieu la visite des associations affi-

liées, notamment le Cercle des enfants de Mpaka, le Centre des handicapés de Foucks, les chantiers de la Maison de la jeunesse et de la citoyenneté, de solidarité de Paul Tchignoumba. Cette série de visites s'est achevée au Musée royal de Buali, à Dioosso, suivie d'un repas d'amitié en bord de mer au site touristique de Matombi. Créée par l'ancien premier ministre français, Pierre Mauroy, la Fédération Léo Lagrange est une association d'éducation populaire à but non lucratif. Elle intervient dans les champs de l'animation et de la formation et accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre de politiques éducatives, socio-culturelles et d'insertion.

Jean BANZOUZI-MALONGA

Presse

Des journalistes de la zone Cemac sensibilisés sur les industries extractives

Un atelier de renforcement des capacités à leur attention s'est déroulé, du 23 au 27 avril 2015, à Elonda, un espace situé dans la banlieue nord de Brazzaville, pour une meilleure gestion de la communication et de l'information relative aux industries extractives. Cet atelier faisait partie du programme d'activités de l'académie des industries extractives de la zone Cemac. Les cérémonies d'ouverture et de clôture étaient présidées par Hilaire Elenga, directeur du C.r.g.m (Centre de recherche géologiques et minières), qui avait, à ses côtés, Alfred Iloki, représentant de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), et Neuman Uwe Michael, conseiller technique principal de la coopération allemande Giz, coordonnateur du projet Remap (Programme de renforcement de la gouvernance dans le secteur des matières premières en Afrique centrale).



Hilaire Elenga (au milieu).



Une vue des journalistes.

L'atelier a regroupé plus d'une dizaine de journalistes venus des six pays de la zone Cemac (Congo, Gabon, Centrafrique, Cameroun, Tchad, Guinée Equatoriale), et avait pour objectif d'offrir aux femmes et hommes des médias, une formation leur permettant de mieux cerner l'ensemble de la chaîne des valeurs des industries extractives, de manière à améliorer leurs capacités à mieux traiter les questions liées aux industries extractives en Afrique centrale, au bénéfice des populations locales. Cette formation a abordé des thématiques aussi variées que les techniques de collecte et de gestion des données dans la vaste chaîne des industries extractives, la prospection et l'exploitation minières, la négociation des contrats, la gestion des rentes, la bonne gouvernance, les aspects environnementaux, la responsabilité sociétale des entreprises, etc.

Cinq jours durant, les participants ont pu s'imprégner des outils nécessaires pour bien traiter l'information relative aux industries extractives (mines, pétrole, gaz, etc.), de façon objective, comme l'a exprimé Arsène Severin du journal *TerrAfrica*: «*Les rapports de l'I.t.i.e, Publiez-ce-que-vous-payez, sont donc des outils importants pour le journaliste. En dehors de ça, il y a, également, des documents comme le code minier et celui des hydrocarbures, qui peuvent nous renseigner sur le traitement de l'information sur les industries extractives*».

«*De nombreux pays africains sont producteurs de pétrole et, de manière globale, disposent de ressources minières et pétrolières en quantité. Malheureusement, ces pays, d'année en année, restent plongés dans la spirale de ce qui est communément appelé, la malédiction des ressources ou le paradoxe de l'abondance. Comment expliquer ce paradoxe et, surtout, comment sortir de cette spirale? Cet atelier nous a donné des outils nécessaires, grâce à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Il s'est agi des indices de gouvernance des industries extractives. Parmi ces indices, il y a urgence qu'on mette en place, dans nos pays, dans la gestion des ressources naturelles, des cadres normatifs, efficaces; qu'on crée, également, un environnement concurrentiel...*», a confié, pour sa part, Aimé Robert Bihina, chef de service politique à la C.r.tv (Cameroun radiotélévision) et président de la section camerounaise de l'U.p.f (Union internationale de la presse francophone).

Clôture des travaux de cet atelier, le directeur du C.r.g.m a indiqué que ce genre d'ateliers va se poursuivre, au niveau local, avec les journalistes en langues nationales. Hilaire Elenga a, également, annoncé la tenue d'une conférence internationale sur la fiscalité, en juin prochain.

Grévy-Joël OKEMBA

Collectif des médecins congolais formés à Kinshasa

Ils réclament la reconnaissance de leurs diplômes et la possibilité d'exercer dans le pays

Le Dr Thomas Fred Louamba-Loufouma, membre du Collectif des médecins congolais sortant des Facultés de médecine et des Universités privées agréées en RD Congo et des médecins congolais formés dans d'autres pays africains, a donné une conférence de presse, mercredi 22 avril 2015, dans la salle de conférences de la Radio et télé Forum, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, sur les difficultés que les médecins congolais formés dans les pays africains rencontrent dans leur intégration professionnelle. Non seulement, les portes de la Fonction publique leur sont difficiles d'accès, mais encore ils ont de sérieuses difficultés à obtenir les autorisations nécessaires pour exercer en privé.

Le Dr Thomas a indiqué qu'une cinquantaine de médecins congolais, formés dans les différentes Universités de la RD Congo, à savoir: Universités Simon Kibangu, Kongo, Bel campus, Université chrétienne de Kinshasa, etc., titulaires de diplômes de doctorat en médecine, et rentrés au pays, éprouvent d'énormes difficultés à être intégrés dans la Fonction publique ou à avoir des autorisations pour exercer en privé. Selon lui, leurs dossiers sont rejetés et les diplômes non reconnus. Pourtant, d'après lui, leurs promotionnaires exercent, librement, dans des pays comme la Suisse, la France, les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Afrique du Sud, etc. Ceux d'entre eux qui parviennent à exercer au Congo, le font grâce à leurs relations. «*Nous ne sommes pas acceptés dans les hôpitaux, les cliniques, prétextant ne pas avoir encore d'équivalence académique de nos diplômes. Cela fait, bientôt, sept ans, pour certains, que nous attendons. Nous avons également saisi, par écrit, les autori-*

*tés et les différentes institutions. Toutes ces tentatives se sont avérées vaines. Aujourd'hui, pour ne pas perdre la main ou l'art de guérir, nous nous contentons des prestations non rémunérées dans les hôpitaux, cliniques où nous sommes acceptés au gré des responsables de ces établissements. Nous sommes profondément indignés de constater, désagréablement, la non-reconnaissance de nos diplômes par le Ministère de l'enseignement supérieur», a déclaré le Dr Louamba-Loufouma. Celui-ci a indiqué que lors des assises de la commission nationale d'équivalence des diplômes, titres et grades académiques, tenues à Brazzaville, du 26 au 27 juin 2012, un avis défavorable a été émis sur tous les dossiers des médecins formés en RD Congo, alors que la sous-commission technique de la santé, pilotée par le professeur Monabéka de la Faculté des sciences de la santé, avait émis un avis favorable sur ces mêmes dossiers. «*Nous sommes victimes d'une discrimination notoire, encore mieux vic-**



Dr Thomas Fred Louamba-Loufouma.

times d'une injustice. Pour preuve, nos demandes d'intégration à la Fonction publique, déposées depuis plusieurs années, n'ont jamais donné de suite. Aucune bourse de spécialisation n'a été accordée aux médecins sortis des Universités suscitées. Pire encore, nous avons été chassés et interdits d'exercer dans les structures sanitaires publiques par le ministre de la santé de l'époque, le professeur Georges Moyen; l'interdiction de faire un stage pratique au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville ou une spéciali-

sation à l'Université Marien Nguabi, alors que les années antérieures, les médecins internes venant de Kinshasa étaient acceptés au C.h.u; le rejet en bloc de tous nos dossiers déposés en août 2013, à la direction générale de l'administration et des ressources humaines, en vue d'une intégration à la Fonction publique; l'impossibilité de s'inscrire au tableau de l'ordre des médecins; la marginalisation et la discrimination dans les hôpitaux publics, malgré la bonne appréciation de nos prestations par les patients et autorités hospitalières».

«*Comment alors arriver au vœux du chef de l'Etat qui, incontestablement, se soucie de la santé des Congolais sur l'ensemble du territoire national, en créant des hôpitaux départementaux, au moment où certains ministres vont à l'encontre de sa vision, en refusant de recruter des médecins formés?»*, s'est interrogé le Dr Thomas Fred Louamba-Loufouma. Il a, enfin, interpellé les autorités du Ministère de l'enseignement supérieur, pour prendre en compte leurs diplômes.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Des lampadaires solaires qui s'endorment «éternellement» les uns après les autres

Le tronçon du boulevard Denis Sassou-Nguesso, allant du rond-point des Dix Maisons à celui de l'aéroport international Maya-Maya, est équipé de lampadaires solaires. Une nouveauté, pour promouvoir les sources d'énergie renouvelable. Seulement, ces lampadaires exigent une certaine rigueur dans l'entretien: nettoyer les plaques, remplacer les batteries, etc. Or, l'entretien est le secteur le plus négligé de la gestion publique dans le pays. Ainsi, aujourd'hui, on peut constater, la nuit, que ce tronçon du boulevard Denis Sassou-Nguesso est dans le noir. Les lampadaires solaires s'endorment «éternellement», les uns après les autres. Ils sont rares, ceux qui s'allument encore. Et quelle lumière? La pénombre. Cependant, le tronçon de ce même boulevard qui va du rond-point de l'aéroport à celui de la place de la République (ex-rond-point du Centre culturel français) est bien éclairé, d'une lumière éblouissante, par des lampadaires électriques. Ne faudrait-il pas suivre cet exemple, au lieu de mettre des lampadaires solaires qu'on n'entretient pas, par la suite? Avec les 11^{èmes} jeux africains, la réponse ne saurait tarder, on l'espère.

Les travaux de la route Kinkala-Mindouli brusquement interrompus

Démarrés le 3 mars 2014, les travaux de bitumage du tronçon Kinkala-Mindouli de la route nationale n°1, longue de 53 kilomètres, dans le département du Pool, connaissent un coup d'arrêt brutal. Et pour cause, les travailleurs congolais sont en grève, depuis quelques jours. Ils se plaignent de leur situation sociale précaire. A les en croire, on leur verse des «salaires misérables» alors que les travailleurs étrangers sont des privilégiés. Les grévistes veulent, pour cela, au directeur du projet, le Français Guy Brouty, qui serait à l'origine de cette discrimination, selon eux, puisque ce dernier favoriserait plus les travailleurs étrangers, notamment les ressortissants camerounais à qui on verse des salaires nettement supérieurs à eux. S'exprimant sur la chaîne de télévision privée D.r.t.v, les travailleurs congolais revendiquent la hausse de leurs salaires et exigent le départ, sans autre forme de procès, du directeur du projet. Ce dernier nie tout en bloc et parle d'allégations.

Un supporter congolais fond en larmes après la défaite du «Real Madrid» à Turin

Si un match de football dure 90 minutes et peut réserver de nombreuses surprises, il faut, parfois, attendre le coup de sifflet final pour être témoin de séquences fortes, touchantes. Mardi 5 mai 2015, à la fin de la demi-finale aller de la Ligue européenne des champions, entre «Juventus de Turin» (Italie) et le «Real Madrid» (Espagne), un garçon de 18 ans a ému son entourage par ses larmes, après la défaite (1-2) des Madrilènes. En tout cas, il n'a pas pu retenir ses larmes. Pire, il a refusé d'aller à table, à l'heure du repas du soir. La scène s'est passée à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville. Il faut dire que les fans sont, de plus en plus, nombreux au pays à suivre la ligue européenne des champions.

Des inciviques profanent le corps d'une femme à son enterrement

Une scène surréaliste a eu lieu, mercredi 6 mai 2015, lors des obsèques d'une femme, vendeuse au marché Total, à Bacongo. Pendant la messe de requiem, le curé de sa paroisse d'origine a dénoncé les antivauteurs et le comportement incivique de certains parents. Malheureusement, c'était comme un coup d'épée dans l'eau. Quand le corps est arrivé au cimetière Loukanga, situé dans la sous-préfecture de Goma Tsé-Tsé, des délinquants, amis du fils benjamin de la disparue, ont pris possession du cercueil et l'ont jeté à terre. Un des délinquants a donné un coup de pelle au cadavre. Un membre de la famille éprouvée, tentant d'intervenir, a été sauvagement agressé et les membres du groupe d'apostolat de la disparue, pourchassés. En tout cas, c'était le sauve-qui-peut, au cimetière Loukanga. En principe, la famille de la défunte devrait porter plainte, car un tel comportement ne peut rester impuni.

Deux morts dans un incendie dont l'origine reste inconnu à Mfilou-Ngamaba

On a enregistré deux morts, lors de l'incendie d'une maison en tôles, située rue Voka, à Massina, un quartier de Mfilou-Ngamaba, après la pluie qui est tombée dans la nuit du mardi 28 au mercredi 29 avril 2015, à Brazzaville. Il s'agit de deux filles, l'une âgée de 12 ans, l'autre, de 8 ans. Toutes deux sont élèves à l'école Boussoungou, respectivement au CM1 et CM 2. L'origine du feu demeure une énigme. Mais, un coup de foudre a été entendu dans la zone. La maison a, ensuite, pris feu et les flammes se sont, rapidement, répandues. D'après des témoignages, il y a aussi un dépôt de carburant dans le domicile sinistré et l'on soupçonne que l'incendie serait parti dudit dépôt. En tout cas, tout est parti en fumée, les sapeurs-pompiers étant arrivés en retard sur le lieu.

«Pas de bourse, pas de cours...»

à l'Ecole normale supérieure à Brazzaville

L'Université Marien Marien Ngouabi est encore en proie à une grève. Jeudi 7 mai 2015, des étudiants de l'E.n.s (Ecole normale supérieure) ont manifesté, bruyamment, en érigeant des barricades, à l'entrée principale de leur établissement et brûlé des pneus et des troncs d'arbres. De loin, on observait des flammes. Les manifestants réclament leur bourse, qui tarde à être payée. Certains brandissaient des pancartes indiquant: «Pas de bourse, pas de cours. L'Etat nous doit». Et ils ont débrayé. Il a fallu l'intervention musclée de la police, pour les disperser.

Clôture des sessions ordinaires de l'assemblée nationale et du sénat

Le nombre d'affaires traitées traduit une baisse de rendement

Les deux chambres du parlement ont procédé, jeudi 30 avril 2015, à la clôture de leurs 8^{ème} et 38^{ème} sessions ordinaires dites administratives, au palais des Congrès, à Brazzaville. Ouvertes le 2 mars dernier, ces deux sessions ont été très pauvres, en termes d'affaires enregistrées et adoptées: six sur neuf affaires, à l'assemblée nationale, et quatre sur neuf, au sénat, en deux mois. Un nombre qui traduit une sorte de baisse de rendement dans les deux chambres. C'était sous les auspices du président Justin Koumba, pour l'assemblée nationale, et du président André Obami-Itou, pour le sénat, en présence de Bienvenu Okiami, ministre de la communication et des relations avec le parlement.

Parmi les affaires examinées et adoptées par les députés, on peut citer: les propositions de loi portant: code de l'hygiène publique présentée par Alain Pascal Leyinda; organisation des associations (Benoît Bati) et création de l'ordre des géomètres experts (Valère Gabriel Eteka Yemet), ainsi que les projets de loi réglementant le système national de normalisation et de gestion de la qualité et celui portant création de l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité.

Dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, la chambre basse du parlement a organisé, mardi 28 avril, une séance de questions orales avec débats au gouvernement. Sur quatorze ministres interpellés, deux seulement ont répondu aux questions des députés. Clôturant les travaux de cette session, Justin Koumba a rappelé aux députés la vie de l'assemblée nationale qui, selon lui, est celle d'un espace institutionnel où l'on travaille, améliore, amende et contrôle la loi, généralement rédigée par le

gouvernement, mais aussi par le parlement. Il envisage de donner une certaine visibilité au travail des commissions. Il a porté à la connaissance des députés que le bureau de l'assemblée nationale a reçu une fiche signée par certains d'entre eux qui souhaitent réfléchir sur l'implication de notre institution dans le débat sur la réforme institutionnelle. «Le bureau examinera cette question, mais je pense, pour ma part, qu'au stade actuel du débat, s'il devrait avoir une contribution de notre institution, ce serait au niveau du contenu du changement et non à celui du principe du changement. La plénière aura à se prononcer, le moment venu», a précisé Justin Koumba, qui a annoncé aussi la tenue de deux grandes rencontres internationales, à Pointe-Noire et Brazzaville, portant sur la piraterie maritime et l'abolition de la peine de mort. Les sénateurs ont, quant à eux, examiné et adopté quatre affaires. Outre, la séance de questions orales avec débats et l'interpellation du gouvernement, il s'agit, entre autres, des pro-



Justin Koumba.



André Obami-Itou.

jets de loi réglementant le système national de normalisation et de gestion de la qualité et celui portant création de l'agence congolaise de normalisation et de la qualité défendus par le ministre d'Etat Isidore Mvouba. La première est une loi instituant un établissement public à caractère administratif et technique placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'industrie. La seconde loi est une réglementation du système national de normalisation et de gestion de la qualité qui est une nécessité face à une industrialisation de plus en plus croissante.

Dans son mot de clôture, André Obami-Itou, a fait un détour sur le débat constitutionnel qui, selon lui, se poursuit dans la sérénité.

Conscient de la responsabilité et de l'enjeu majeur pour le

pays quant à l'organisation des 11^{èmes} jeux africains, l'orateur a invité la population congolaise à relever ce défi pour son honneur et partant, celui du continent. En outre, il a exhorté le gouvernement à mettre tout en œuvre à l'effet de réussir ce pari continental. Pour le président du sénat, la tendance baissière du prix du baril de pétrole qui se manifeste, actuellement, a une incidence évidente sur les finances de l'Etat. «Cette situation nous interpelle tous. Loin s'en faut», a expliqué André Obami-Itou, qui a réitéré son invite relative au changement des comportements, à tous les niveaux. «C'est aussi ça, le patriotisme», a-t-il affirmé. Pourvu que cela soit entendu et le pays y gagnerait.

Cyr Armel YABBAT-NGO

2^{ème} édition «Azur fête les travailleurs»

Une cinquantaine de meilleurs travailleurs récompensés

Plus d'une cinquantaine de travailleurs de la société de téléphonie mobile Azur, qui se sont distingués aux cours de l'année 2015, ont été primés, le 1^{er} mai, à l'occasion de la deuxième édition «Azur fête les travailleurs». Les cérémonies se sont déroulées, simultanément, à Brazzaville et à Pointe-Noire, sous la direction de Jean Bruno Obambi, directeur général de la société de téléphonie mobile Azur Congo.

A Brazzaville, la célébration de la fête du 1^{er} mai a eu lieu à l'esplanade du C.n.r.t.v (Centre national de la radio et de la télévision), au quartier Nkombo, pavoisé, pour l'occasion, aux couleurs de la société Azur. Plusieurs ensembles musicaux traditionnels et tradi-modernes (Ame-Leka, Alima-musica, Jay-musica, etc.) ont agrémenté la soirée des meilleurs, qui s'est déroulée autour d'un repas faste et qui a drainé un grand monde.

Dans son allocution, le président du collectif des délégués du personnel, après avoir rappelé l'historique de la journée du 1^{er} mai, a exhorté les travailleurs à privilégier le dialogue et la concertation au sein de l'entreprise. «Comme chaque année, le 1^{er} mai, jour chômé, est une grande fête célébrée partout dans le monde. Un moment de joie et très important, pour les travailleurs, lesquels profitent de cette occasion, pour s'engager à une réflexion générale portée sur les conditions de travail. Au nom du collectif des délégués du personnel, nous nous joignons à tous les travailleurs du Congo et d'autres pays du monde, qui font mémoire aux nombreux ouvriers de l'Amérique du Sud, spécialement ceux de

Chicago, qui ont mené les premières manifestations pour demander au patronat, de réduire jusqu'à 8, les heures de travail par jour. C'était le 1^{er} mai 1886. En ce jour du 1^{er} mai 2015, jour pour jour, après 129 ans, l'honneur m'échoit de vous adresser, à tous, une bonne fête. Que cette fête nous inspire, en mettant en avant, le dialogue, la concertation dans la planification et l'organisation du travail, comme le prévoient les objectifs et recommandations de l'Organisation internationale du travail» S'adressant, à son tour, à l'ensemble des travailleurs, Jean Bruno Obambi a, quant à lui, exhorté les travailleurs qui n'ont pas pu être primés cette année, à redoubler d'efforts, afin de bénéficier de l'attention de la hiérarchie. «C'est la fête des travailleurs dans le monde entier, les travailleurs, du Congo et ceux du groupe Azur aussi. Nous avons voulu marquer le pas, cette année, en organisant une grande fête, à Brazzaville et à Pointe-Noire (esplanade des postes et télécommunications). Je voudrais remercier tous les travailleurs du groupe Azur, pour les efforts accomplis, l'année écoulée. Vous avez bien travaillé et parmi vous, il y a des gens qui vont être distingués, mais je tenais à dire que

ceux qui ne le sont pas, cette année, pourront l'être l'année prochaine. Il ne faut pas se décourager pour cela, mais plutôt, redoubler d'efforts, afin d'être distingués, l'année prochaine et faire en sorte que la société aille de l'avant».

Signalons qu'une cinquantaine de travailleurs de la société Azur, reconnus comme les

meilleurs, cette année, ont été récompensés. Ils ont reçu des diplômes, des kits et des enveloppes. S'en est suivie la visite, par le directeur général d'Azur Congo, des différents groupes traditionnels qui ont agrémenté cette deuxième édition «Azur fête les travailleurs».

Grévy-Joël OKEMBA

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique.

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président: Mgr Miguel

Angel OLAVERRI, Evêque de Pointe-Noire Vice-Président Mgr Anatole MILANDOU Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication: Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction

Véran Carrhoi YANGA

Tel: (242) 06.668.24.72

Saisie&Montage (PAO):

Atelier La Semaine Africaine

Service Commercial:

Brazzaville: Tél. 06.889.98.99

05.528.03.94

Pointe-Noire: Tel:05.557.78.71

06.655.80.03

05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr Site Internet: lasemaineafricaine.net

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Onzièmes jeux africains

Le ministre ghanéen Elvis Afriyie Ankrah satisfait de la qualité des infrastructures

A l'occasion de son séjour de travail à Brazzaville, du 24 au 25 avril 2015, le ministre d'Etat ghanéen, Elvis Afriyie Ankrah, a visité, le 24 avril, en compagnie de Jean-Jacques Bouya, ministre à la présidence de la République, chargé de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux, les infrastructures en construction qui vont servir à l'organisation des Onzièmes jeux africains. «Toutes ces infrastructures qui se font au Congo, ce n'est pas que pour l'Afrique, mais c'est fait aux standards internationaux. Je suis sûr que le ministre Bouya et le président Sassou doivent être fiers de ce qui se fait ici. Il y a eu beaucoup de réflexions derrière ce projet et ce sont des projets futuristes, la vision a été une vision lointaine. C'est un signe démocratique», a déclaré Elvis Afriyie Ankrah, à l'issue de son séjour.

Le premier jour, la visite a concerné le viaduc qui va de la case De Gaulle au Ministère de la défense, et les deux échangeurs à l'entrée de Kéba-na-virage, dont les travaux sont exécutés par la société S.g.e.c, et le viaduc situé sur la troisième sortie du Nord. Samedi 25 avril, Jean-Jacques Bouya et Elvis Afriyie Ankrah, accompagnés de Léon-Alfred Opimbat, ministre des sports et de l'éducation physique, Anatole Collinet Makosso, ministre de la jeunesse et de l'éducation civique, et Mme Claudia Ikia Sassou-Nguesso, députée élue et conseillère du chef de l'Etat, ont visité le complexe sportif de Kintélé, où se dérouleront les Onzièmes jeux africains, et le village Olympique où les athlètes seront logés. Les travaux du viaduc de la voie de la corniche et du viaduc situé sur la troisième sortie Nord sont en pleine évolution. Exécutés par la société chinoise C.r.b.c, ils ont atteint un niveau de 80% de réalisation. Mais ceux des deux échangeurs de Kéba-na-virage, réalisés par la société S.g.e.c, n'avancent pas, à cause des problèmes d'expropriation. Le ministre Bouya a demandé à la

population de libérer les lieux, car les indemnités d'expropriation ont été déjà versées. Mais, les populations concernées trouvent que les montants perçus ne sont pas suffisants. Les travaux du complexe sportif de 60.500 places sont au niveau des finitions; la pelouse est là, alors que les sièges sont en train d'être installés. Le ministre d'Etat ghanéen a exprimé sa satisfaction sur l'avancement des travaux de construction des infrastructures. «Le premier ouvrage que j'ai vu, c'est l'aéroport et je me suis exclamé: Ah, si j'étais au Congo! En visitant ces infrastructures, je suis complètement ébloui par la qualité du travail. Je comprends pourquoi le Congo est qualifié pour organiser les Jeux africains. Ce n'est pas seulement la grandeur des ouvrages, mais aussi la qualité. Vous avez un aéroport ainsi que des infrastructures sportives de première classe. En repartant au Ghana, je ferai mes affaires, pour que le Congo soit mon deuxième pays», a-t-il dit. Pour Jean-Jacques Bouya, «ces ouvrages ont eu les mêmes contraintes que les municipalisations accélérées. C'est un exploit pour le président de



Le ministre ghanéen au milieu et Jean Jacques Bouya visitant les infrastructures.



Le stade de Kintélé en finition.

la République d'avoir pris cet engagement de réaliser les ouvrages de très grande importance. Nous pensons que nous allons tenir les délais». Selon Léon-Alfred Opimbat, dans quelques jours, les experts des confédérations sportives africaines viendront pour homologuer ces infrastructures, et, dans un mois, se tiendra la troisième réunion con-

jointe entre l'Union africaine et les autres partenaires du mouvement sportif africain. Pour sa part, Anatole Collinet Makosso demande aux jeunes d'être heureux et fiers de ce beau bijou qu'est le complexe sportif de Kintélé.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Journée mondiale de la liberté de la presse

«Une presse libre et responsable, rêve ou réalité?»

Du 21 au 23 avril 2015, le Cinu (Centre d'information des Nations unies) a organisé, à Brazzaville, conjointement avec l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique, un festival de films sur le journalisme, sous le thème: «Une presse libre et responsable, rêve ou réalité?». Cette rencontre a connu la participation de Bienvenu Okiémy, ministre de la communication et des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, Stéphanie Sullivan, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, Philippe Mvouo, président du Conseil supérieur de la liberté de communication, et d'un parterre de journalistes nationaux et internationaux.



Vanessa Rozier de l'ambassa des Etats-Unis.



Des participants à la cérémonie.

Ce festival, qui s'est déroulé dans la bibliothèque du Cinu, s'inscrit dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la liberté de presse, qui se tient le 3 mai de chaque année. Cela a permis, ainsi, un échange d'expériences entre les participants, contribuant ainsi au renforcement des capacités des professionnels de la presse considérée comme «un des piliers de la démocratie».

Trois films ont été projetés, à cette occasion, à savoir: «Good night and good luck», «Les gens du monde», «A la une du New York Times».

Le premier film relate la menace communiste des années 1950. Edward R. Murrow, journaliste à la télévision C.b.s. était à l'origine de la censure, par le sénat américain, du sénateur Joseph Mc Carthy, sur l'affaire d'un soldat qu'il accusait, sans preuve, de déloyal. Le journaliste a utilisé les propres mots du sénateur, à partir d'archives de film, pour exposer son mépris de la vérité. Ce qui fut une défaite humiliante pour le sénateur. Ce film, d'une heure 33 minutes, en version anglaise, sous-titré en français, a inspiré les différents journalistes à imiter Murrow, face à une situation similaire qui, tout au long du film, «doit se poser un certain nombre de questions: suis-je juste et impartial dans le traitement des nouvelles? Je prends une position pour ou contre quelqu'un, est-ce que je donne rien que des faits? Est-ce que j'exagère sur mes conclusions?». Telle devrait être la réaction de chaque journaliste professionnel qui veut aller loin dans l'exercice de son métier, a-t-on appris.

Le deuxième film, «Les gens du monde», a permis aux participants de reconnaître que les journalistes qui couvrent la politique et les campagnes électorales portent un fardeau spécial dans l'exercice de leur métier: l'obligation de fournir une analyse intéressante et utile du paysage politique, tout en conservant un sens de l'équité et d'objectivité. «C'est le défi auquel les journalistes sont confrontés, dans ce film. Un film où le réalisateur, Yves Jeuland, a bénéficié d'un feu vert au cours de la campagne de l'élection présidentielle en France, en 2012, pour suivre les reporters et les rédacteurs du journal Le Monde. Ici, nous voyons la tension monter, quand les journalistes parlent de leurs propres tendances politiques et la nécessité d'être impartial, dans leur couverture», selon une source.

Le dernier film, «A la Une du New York Times», retrace les nouveaux défis liés à l'explosion des technologies de l'information et de la communication que doivent relever les journaux, pour survivre dans un monde où les lecteurs de journaux sont, de plus en plus, nombreux à préférer, maintenant, s'informer sur la toile.

Signalons que dans leurs allocutions de circonstance, Stéphanie Sullivan, Bienvenu Okiémy et Philippe Mvouo, tout en insistant sur l'éthique professionnelle du journalisme, le sens de responsabilité qui doit animer les journalistes dans l'exercice de leur profession, ont reconnu leur importance incontestable dans le processus démocratique. «Les journalistes font un travail important qui permet aux citoyens et aux dirigeants de prendre des décisions historiques», a conclu la diplomate américaine, Stéphanie Sullivan.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

D.n.c.c (Dynamique nationale pour le changement de la Constitution)

Faustin Elenga a mis en place les instances de son association dans la Sangha

Une délégation de la coordination nationale de la D.n.c.c (Dynamique nationale pour le changement de la Constitution), conduite par Faustin Elenga, président de la D.n.c.c et député élu dans la 4^{ème} circonscription électorale de Talangai, à Brazzaville, a séjourné, du 1^{er} au 2 mai 2015, à Ouesso, chef-lieu du département de la Sangha, où elle a tenu une assemblée générale constitutive, pour mettre en place les instances locales. Ainsi, la coordination départementale de la D.n.c.c dans la Sangha est dirigée par Marc Claudel Ziboth, tandis qu'Evariste Donguia Messam est à la tête de la coordination locale de Ouesso. La salle polyvalente Nelson Mandela n'a pas pu contenir les près de deux mille personnes mobilisées pour la circonstance.

Dans son mot d'ouverture, Faustin Elenga a justifié la création de la D.n.c.c comme moyen de faire «face à l'interprétation erronée de la pensée de ceux qui disent «oui» au changement de la Constitution du 20 janvier 2002». Selon lui, cette nouvelle association «vise la quête et la consolidation de la démocratie, dans un climat apaisé et rien qu'à base de la confrontation des idées républicaines». A entendre Faustin Elenga, il est question de changer la Constitution et non de la réviser, parce qu'elle présente plusieurs faiblesses, entre autres, le fait que le président de la République ne peut pas démettre l'assemblée nationale et réciproquement; l'absence d'un premier ministre, chef du gouvernement, la longueur du mandat présidentiel, la limite d'âge

qui constitue un obstacle pour les jeunes candidats à l'élection présidentielle, etc. Pendant sa communication, des exemplaires de la Constitution du 20 janvier 2002 ont été distribués aux participants. Histoire d'apporter l'éclairage sur le préambule et les articles qui font couler beaucoup de salive. Il s'agit, notamment, des articles 2, 3, 11, 52, 56, 58, 69, 74, 92, 114, 127, 132 et 185. Il n'a pas manqué de fustiger les marchands d'illusions qui ne donnent pas la matière et ne disent pas la vérité à la population. Après des interventions allant dans le sens de ce qu'il défend, Faustin Elenga s'est dit satisfait: «Je constate que nous sommes en phase. La Sangha, que les gens considèrent de déluge, ne l'est pas». Le mot de la femme a été présenté par Mlle Adélaïde Chisso,



Faustin Elenga.



Marc Claudel Ziboth.

et l'engagement des populations de la Sangha rendu par Evariste Donguia Messam. Clôturant les travaux, Faustin Elenga s'est félicité de la mobilisation dont il a été l'objet et des échanges fructueux qui témoignent que les populations de la Sangha sont debout pour le changement de la Constitution du 20 janvier 2002: «Je vous laisse la matière, c'est-à-dire la Constitution du 20 janvier 2002, l'argumentaire et la conférence de presse du secrétaire général du P.c.t. Ce sont des armes qui vous permettront de barrer la route à ceux qui veulent créer le désordre

dans la Sangha». Signalons que la délégation comprenait Servais Paka, premier vice-président; François Yoka, deuxième vice-président; Etienne Samba Epome, rapporteur; Jean-Pierre Nzengui, rapporteur adjoint; Jean-Arthur Samory, secrétaire à la mobilisation; Désiré Nguimbi, secrétaire, chargé des finances et du matériel; Guy-Noël Zabot, secrétaire, chargé des stratégies électorales.

Victor GUEMBELA
Correspondant résident à Ouesso



Annnonce Total E&P Congo

Projet « Classes Renforcées » au Lycée Victor Augagneur
Concours d'entrée 2015

Dans le cadre de sa politique de Développement Durable, Total E&P Congo, en relation avec le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation, soutient un projet qui vise à mettre en place des classes renforcées, à partir de la seconde, au lycée Victor Augagneur.

Soixante (60) élèves, au maximum, de nationalité congolaise seront sélectionnés par voie de concours (niveau troisième), pour constituer deux classes de seconde. Le concours sera organisé à Pointe-Noire du 15 au 16 Juillet 2015 à la suite d'une présélection sur dossier.

Ce dispositif d'excellence permet à ces élèves de suivre un double cursus dans les filières scientifiques : série C pour le bac congolais, série S pour le bac français, et de les préparer à une meilleure intégration dans l'enseignement supérieur.

Le projet s'engage à prendre en charge certains frais : livres scolaires (au programme français), calculatrices scientifiques, frais d'inscriptions aux examens. Le reste des frais occasionnés par la scolarité des élèves sera à la charge des parents d'élèves.

Les élèves de 3ème intéressés doivent constituer un dossier de candidature contenant :

- Note du BEPC blanc organisé par la Direction Départementale ;
- Moyenne générale de l'année ;
- Bulletins scolaires des classes de 3ème et de 4ème ;
- Copie de l'acte de naissance ;
- Photos d'identité (2) ;
- Certificat de nationalité.

Les élèves doivent avoir entre 13 et 16 ans aux dates de déroulement du concours.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Direction départementale de l'enseignement primaire et secondaire du département d'inscription du candidat ou au secrétariat du Lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire.

Le dépôt des dossiers se fera du 02 au 31 mai 2015.



MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE
REHABILITATION DES PISTES RURALES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 001C/2015/MAE/PDARP-UCP (RELANCE)

Recrutement d'un Consultant individuel pour l'élaboration des Termes de Références relatifs au recrutement d'un cabinet en charge de rédiger le code rural en République du Congo.

1. Le présent Avis de sollicitation à manifestation d'intérêt suit l'Avis général de passation de marchés du projet paru dans Dg market No 145627 du 11 mars 2015.

2. Le Gouvernement de la République du Congo et l'Association internationale de développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé un accord de crédit, en vue de cofinancer le Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP), et entend affecter une partie au Recrutement d'un Consultant individuel pour l'élaboration des Termes de Références (TDR) relatifs au recrutement d'un cabinet en charge de rédiger le code rural de la République du Congo.

3. L'objectif de la mission du Consultant Individuel est d'élaborer les termes de référence (TDR) en vue du recrutement d'un cabinet en charge de rédiger le code rural de la République du Congo.

4. La durée de la mission est de trente (30) jours y compris la soumission des TDRS élaborés.

5. L'Unité de Coordination du PDARP invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services.

Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants :

- les copies des diplômes ;
- les compétences du candidat pour la mission, notamment l'indication de références techniques vérifiables en matière de missions similaires (liste des précédents clients pour ce type de mission: année, coût de la mission, nom et adresse complète du représentant du client) ;
- l'adresse complète du consultant (localisation, personne à contacter, B.P., Téléphone, Courriel).

6. Profil du Consultant:

Le Consultant individuel devra :

- être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+4 (minimum) dans le domaine du droit (foncier en particulier), du développement rural (avec expérience en matière de gestion du foncier et de l'espace rural) et en agroéconomie.

- Il devra avoir réalisé au moins deux missions similaires ;
- Il devra disposer d'une expérience professionnelle d'au moins dix ans ;
- Avoir de bonnes connaissances d'utilisation de l'informatique, notamment Word, Excel, et PowerPoint.

- Il devra avoir une connaissance parfaite de la langue française.

7. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque «Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

8. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité de Coordination du PDARP pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 9 h 00 à 15 h 00.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées, sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le jeudi 21 mai 2015:

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE
REHABILITATION DES PISTES RURALES
UNITE D'EXECUTION DU PROJET

Sise Boulevard Denis SASSOU NGOUSSO,
face station service TOTAL
Mpila Brazzaville, République du Congo, Tel: (242)
06 858 88 88, Courriel: pdarp_maep@yahoo.fr

Brazzaville, le 06 Mai 2015

Le Coordonnateur PI

Basile NKOUA

Séminaire de formation en Logistique pour P/Noire et B/Ville

Contenu du séminaire:

- Les approvisionnements • La gestion des stocks • Le transport
- L'assurance • Les incoterms

Durée: 2 semaines

Début: P/Noire: 30 Avril 2015
B/Ville: 07 Juin 2015

Heures: 17h-20h

Coût: 50 000 Frs + 1 marker non permanent

Sanction: Certificat de formation

B/Ville: Immeuble en face du hall des légumes Agri-Congo
marché total, derrière la fac de droit (à l'étage).

P/Noire { - Lieu: Salle des conférences de la paroisse Christ Roi de Loandjili
- Contact: Immeuble Bat à 3 niveaux, situé après le pont Fouks CNSS-MBOTA, à 100m de la station Total, en allant vers Mbota, là où se trouve le VIP "le kremlin"
Contact: 05 556 90 64 / 06 937 60 54

Séminaire de formation sur la passation des marchés publics pour B/Ville et pour P/Noire

- Techniques d'élaboration des dossiers de soumission aux appels d'offres
- Procédures de l'ARMP (code des marchés publics)

Durée: 6 jours

Début: B/Ville: 16 Mai 2015
P/Noire: 19 juin 2015

Heures: 17h30-20h

Coût: 60 000Frs + 1 marker non permanent

Sanction: Certificat de formation

Contacts: 06 937 60 54 / 05 556 90 64

MAG.SYS:

Immeuble en face du hall des légumes Agricongo marché total, derrière la fac de droit (à l'étage).



ASSOCIATION POUR L'APPUI AUX INITIATIVES DE SANTE COMMUNAUTAIRE
ASSOCIATION POUR LE MARKETING SOCIAL AU CONGO (AAISC/AMSCO)
Siège Social: 172, rue SOWETO, quartier Télévision, Makélékélé, Brazzaville
Tél.: (242) 06 663 42 04/06 958 93 85 - Email: aaisc@yahoo.fr; B.P.: 1350

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de l'exécution du Projet de Prévention du VIH/SIDA en Afrique Centrale, une association de lutte contre le VIH/SIDA-IST procède au recrutement de:

Titre du poste: Responsable Administratif, Achats et Logistique

Lieu d'affectation: Brazzaville (Direction Exécutive)

Durée du contrat à durée déterminée: 1 an renouvelable, après deux (02) mois d'essai.

1- Missions:

Sous la supervision du Chargé de l'Unité de Gestion Comptable et Administrative, le Responsable agent administratif, achats et logistique aura pour missions de/d':

- Assurer la gestion du personnel;
- Assurer la gestion des équipements, des immeubles et du parc roulant;
- Assurer la gestion des acquisitions (marchés);
- Assurer le suivi des approvisionnements des stocks des produits et consommables;
- Rédiger les rapports périodiques à l'adresse du Chargé de l'Unité Gestion Comptable et Administratif.

2- Qualification et expérience acquise:

- Avoir un diplôme de Licence/Master en Comptabilité, Gestion, Logistique ou tout autre diplôme en relation avec les achats et la logistique;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 03 ans dans les domaines suivants: gestion du personnel, passation de marché et en gestion logistique, dans les ONG ou programmes similaires ou dans les entreprises commerciales;
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique (Excel, Word, Access, PowerPoint...).

3- Conditions:

- Etre ressortissant d'un état membre de la CEMAC;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement congolais de travail et du territoire;
- Avoir une bonne connaissance des pays de la CEMAC;
- Avoir un intérêt démontré dans les questions de santé dans les pays en développement, en général,

et dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara, en particulier;

- Etre dynamique;
- Etre capable de travailler en équipe et en milieu multiculturel;
- Etre d'une bonne moralité;
- Etre capable de travailler sous pression (voire les Week-ends);
- Etre capable d'effectuer des déplacements dans les départements;
- Etre disponible de tout engagement contractuel.

4- Composition du dossier:

Le dossier, sous pli fermé (portant la mention «Poste de Responsable Administratif, Achats et Logistiques»), doit, obligatoirement, comporter les éléments suivants:

- Une demande manuscrite adressée au Directeur Exécutif de l'AAISC;
- Un curriculum vitae;
- Une lettre de motivation;
- Un extrait d'acte de naissance;
- Une copie de la pièce d'identité (CNI ou Passeport);
- Une copie du/des diplôme (s);
- Des certificats et attestations de travail justifiant les nombre d'années d'expériences.

5- Procédures de recrutement:

- Présélection sur dossier;
- Test écrit;
- Entretien oral devant un jury.

6- Lieu de dépôt des dossiers:

Les dossiers de candidatures, sous pli fermé, seront déposés au Secrétariat de Direction de l'AAISC/AMSCO, sis 172, Rue Soweto, quartier Télévision, Makélékélé-Brazzaville. Pour tout complément d'informations, contactez le numéro 06 607 00 00.

7- Date limite de dépôt des dossiers est fixée, au plus tard, le 18 mai 2015, à 14h00.

Le Directeur Exécutif,
Maurice NDEFI

29^{ème} réunion du conseil d'administration international de l'I.t.i.e à Brazzaville

Le Congo apprécié pour ses efforts dans la transparence des revenus pétroliers

La 29^{ème} réunion du conseil d'administration international et du secrétariat international de l'I.t.i.e (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) s'est tenue à Brazzaville, du 13 au 15 avril 2015, à l'hôtel Ledger Plaza Maya-Maya. Sous les auspices de Mme Clare Short, présidente de l'I.t.i.e international. Ces assises ont réuni près d'une centaine de participants représentant une quarantaine de pays membres, les représentants des industries extractives et ceux de la société civile. Etant d'une très grande importance, cette rencontre a permis de faire le bilan général de la mise en œuvre de l'I.t.i.e dans les pays engagés dans ce processus. Et les activités organisées dans ce cadre ont eu un seul objectif: produire des recommandations permettant aux 31 pays conformes aux exigences de l'I.t.i.e, de procéder aux ajustements concernant les échéances des déclarations à venir.

Parmi les activités organisées lors des assises de Brazzaville, figure la table-ronde qui a réuni les acteurs de l'I.t.i.e et les compagnies pétrolières nationales, sous le patronage d'André-Raphaël Loemba, ministre des hydrocarbures. Elle a permis aux autorités congolaises d'amener les observateurs à comprendre de quelle manière est établi l'apport du pétrole dans l'économie congolaise et sa détermination à rendre la gestion du secteur des industries extractives transparente, responsable.

D'après le ministre Loemba, afin de maintenir le ton d'une bonne gestion des revenus pétroliers, le Congo s'est inscrit en se conformant à toutes les prescriptions de l'I.t.i.e par la divulgation, depuis 2004, des rapports indépendants de conciliation sur les productions et les recettes en matière d'hydrocarbures. « Cette détermination des autorités congolaises à rendre la gestion du secteur des industries extractives transparente et responsable s'est manifestée davantage, en étendant cette démarche à toutes les compagnies pétrolières retenues dans le référentiel I.t.i.e ayant une existence juridique au Congo, où ayant la qualité d'opérateurs, mais ne disposant pas d'existence au Congo, les organisations de la société civile qui participent activement à la conception, au suivi et à l'évaluation de ce processus », a-t-il dit. Les hydrocarbures, a-t-il rappelé, contribuent à hauteur de 60% au Produit intérieur brut, à 80% aux recettes de l'Etat et représentent 90% des exportations.

Saluant la tenue des assises du conseil d'administration de l'I.t.i.e à Brazzaville, Florent-Michel Okoko, président du comité exécutif de l'I.t.i.e-Congo, a affirmé que cela est la preuve que notre pays veut être leader dans le cadre de la gestion des industries extractives. « Notre pays a reçu les plus grandes sociétés du monde, que ça soit les sociétés minières, pétrolières du monde qui font partie de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Et cet enjeu permet de montrer aussi que notre pays, membre du conseil d'administration international, a cette capacité de pouvoir mettre ses potentialités à la disposition de ceux qui, dans ce monde, peuvent décider de faire en sorte qu'il y ait une meilleure gouvernance des ressources pétrolières », a-t-il lancé.



De g. à dr: Christian Mounzeo, Clare Short et Florent-Michel Okoko.



Une vue partielle des participants.

En marge de cette réunion, une délégation de l'I.t.i.e, conduite par Mme Clare Short, a été reçue par le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, mercredi 15 avril dernier, pour le remercier d'avoir

favorisé la tenue de ces assises. A cet effet, Mme Short a déclaré que le Congo a fait beaucoup de progrès, sur la publication des informations relatives aux questions pétrolières. Mais, il reste encore des choses à faire et si cette réunion s'est tenue à Brazzaville, c'est parce qu'elle est tournante, dans les pays membres.

Alain-Patrick MASSAMBA

Société Ancile Congo

Le personnel édifié sur les techniques de la sûreté aéroportuaire

Un stage de formation destiné à onze agents de sûreté de la société Ancile Congo, évoluant exclusivement sur le site aéroportuaire de Maya-Maya, à Brazzaville, intitulé 123/Base « Travailler à l'aéroport » s'est déroulé du 23 au 28 mars 2015. Il a été animé par l'expert Maxime Dikele, responsable du cabinet conseil et assurance sûreté « Dimax » basé à Brazzaville. A l'issue de cette formation, les onze stagiaires ont acquis de nouvelles connaissances qui leur permettront, désormais, de se confronter aux personnels des aéroports du monde ayant reçu la même formation, sanctionnée par des diplômes et attestations de fin de stage.



Pendant la formation.



Photo de famille à l'aéroport international Maya-Maya.

La société Ancile Congo a voulu placer son personnel au même diapason que les personnels des aéroports du monde et le mettre également en harmonie avec les lois, règlements et recommandations de l'O.a.c.i. Cette organisation a toujours mis ces textes à la disposition des différents Etats membres, pour aider les personnels des aéroports à se conformer au bon déroulement des activités aéroportuaires.

Raison pour laquelle, pendant la formation, les stagiaires ont pris connaissance du support intitulé Malette pédagogique normalisée (M.p.n) qui est valable dans tous les pays membres de l'O.a.c.i, et qui leur a permis d'avoir de plus amples enseignements. Cette session de formation comportait quatorze modules, entre autres: contrôle d'accès des personnes; reconnaître les engins explosifs et les armes offensives; urgence et prévention des incendies; filtrage des personnes, fouille physique des passagers; inspection manuelle des bagages; fouille et protection d'une zone stérile d'attente; protection des aéronefs en stationnement. Dans son mot de clôture, le formateur Maxime Dikele a apprécié le comportement des stagiaires pendant la formation et les a exhortés à mettre en pratique les enseignements reçus. « Je suis satisfait du comportement des stagiaires qui ont suivi les cours, avec assiduité, jusqu'à la fin. Les examens de progression qu'ils ont passés avec brio, en témoignent. Aujourd'hui, ma satisfaction en tant que formateur est celle de vous présenter cette race d'hommes qu'il faut à travers notre premier échantillon présent dans cette salle. Car, six jours durant, ils ont eu à parfaire et à approfondir leurs connaissances. Nous gardons le ferme espoir que la flamme allumée ne s'éteindra point ». Il a indiqué que faire appliquer les mesures de sûreté par exécution conforme des Pen à l'aéroport international de Maya-Maya est une préoccupation et un pari pour les responsables de l'aviation civile.

Pascal-Azad DOKO

Réunion du Bureau politique du MAR (Mouvement Action Renouveau)

Le MAR suggère, avec force et conviction, l'organisation d'un dialogue national inclusif

Le bureau politique s'est réuni, dimanche 3 mai 2015, à l'hôtel Le Gilbert's, à Pointe-Noire, sous le patronage de son président, Roland Bouiti-Viaudo, en présence de tous les membres. A l'issue de cette réunion, le bureau politique du M.a.r a rendu publique une déclaration lue par son porte-parole, François Soumbou. « Le MAR suggère, avec force et conviction, l'organisation d'un dialogue national inclusif, dont l'ordre du jour porterait sur la gouvernance électorale et l'avenir des Institutions du Congo », souligne la déclaration dont voici l'intégralité.

Déclaration du Bureau politique sur l'actualité politique nationale, à l'issue de la consultation de la base du parti

Suite à sa réunion ordinaire tenue à Brazzaville, du 19 au 20 janvier 2015, le Bureau politique du Mouvement Action et Renouveau (MAR) avait décidé de consulter la base du parti, sur le débat actuel relatif à l'avenir institutionnel de notre pays. En conséquence, des assemblées générales extraordinaires ont été organisées dans les différentes Fédérations, lesquelles ont travaillé en application des orientations reçues du Bureau Politique. Les débats dans ces Fédérations ont abouti, unanimement, au constat ci-après:

- notre pays, après avoir connu des multiples guerres fratricides, très souvent liées aux élections, a retrouvé la paix, la

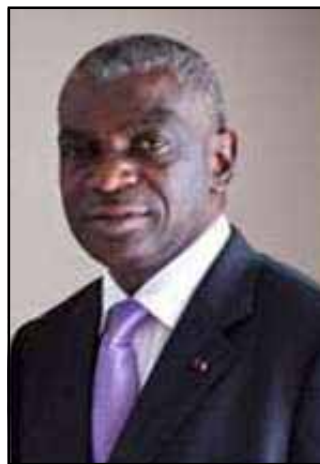
sécurité et a réussi à inscrire, sur l'ensemble du territoire, de nombreux et importants projets structurants;

- poursuivant l'analyse de la situation politique, économique et sociale, les Fédérations ont exprimé la nécessité de mettre l'accent sur deux points clés, à savoir: la gouvernance électorale et l'évolution des Institutions.

Des conclusions issues de toutes les assemblées générales extraordinaires, le Bureau Politique du MAR a décidé de:

1- De la gouvernance électorale:

La gouvernance électorale est une préoccupation majeure pour le maintien de la paix dans



Roland Bouiti-Viaudo, Président du MAR.

notre pays. C'est pourquoi, le Bureau Politique exhorte la classe politique congolaise à œuvrer pour la mise en place d'un dispositif devant garantir l'organisation d'élections libres et crédibles;

2- De l'avenir des Institutions:

Sur ce point, le Bureau Politique a noté, avec satisfaction, que la Constitution du 20 janvier 2002 a permis la consolidation de la paix et de la concorde nationale. Cependant, les

limites observées, quant aux questions de gouvernance, conduisent notre parti à solliciter, des acteurs politiques, la révision totale de la Constitution du 20 janvier 2002, afin de doter le Congo d'une nouvelle armature institutionnelle. Cette armature institutionnelle, qui est impersonnelle, donc objective, vise à conduire notre pays à l'émergence d'une nouvelle République.

Pour répondre à ces deux questions majeures, le Bureau politique du MAR suggère, avec force et conviction, l'organisation d'un Dialogue national inclusif, dont l'ordre du jour porterait sur la gouvernance électorale et l'avenir des Institutions du Congo.

Le Bureau politique du MAR reste convaincu qu'une telle démarche, participative et consensuelle est la voie appropriée, pour conduire notre pays vers la modernisation de la gouvernance électorale et de ses institutions. Ensemble, construisons le Congo de demain, dans la paix, l'unité et la concorde.

Fait à Pointe-Noire, le 3 Mai 2015.

Le Bureau Politique

Audience du Pape François aux évêques du Congo

Évangéliser en profondeur les traditions familiales locales

Le Pape François encourage les évêques de la République du Congo (Congo-Brazzaville) à une «*évangélisation en profondeur*» des traditions et de la culture locale, concernant la pastorale familiale et le mariage. Dans un discours remis lundi 4 mai aux évêques du Congo en visite ad limina, le Saint-Père appelle aussi l'Église locale à «*réconcilier les cœurs*» après la guerre civile de la fin des années 1990, alors que certaines cicatrices ne sont pas encore refermées.

«*Les réticences des fidèles face au mariage chrétien révèlent la nécessité d'une évangélisation en profondeur, qui implique non seulement l'inculturation de la foi mais aussi l'évangélisation des traditions et de la culture locales*», a notamment indiqué le Pape François, dans un discours remis à la dizaine d'évêques du Congo-Brazzaville reçus en audience au Vatican. Les prêtres et évêques de l'Église catholique en Afrique relèvent, en effet, régulièrement, le tiraillement des familles locales entre coutume traditionnelle et identité chrétienne.

En outre, le Pape François remercie dans son message l'Église du Congo et ses diocèses pour leur «*contribution*» au synode des évêques sur la famille. «*Vous ne manquez pas d'en tirer profit, pour mieux adapter votre pastorale familiale aux réalités locales*», a ajouté le pape, rappelant aussi l'im-



Le Saint-Père (au milieu) et les évêques du Congo.

portance de «*la formation des laïcs dans les domaines socio-politiques*». Dans son discours, le pape a demandé les évêques à s'unir pour «*affronter ensemble les nombreux défis pastoraux*», faisant une référence explicite à «*la prolifération des sectes*» dans le pays.

«*Réconcilier les cœurs*» Dans ce message adressé aux évêques et aux catholiques du Congo, le Pape demande également «*de réconcilier les cœurs, de rapprocher les communautés divisées et de construire une nouvelle fraternité ancrée sur le pardon et la solidarité*», en référence aux «*bles-*

re civile au Congo de juin 1997 à décembre 1999, alors que les «*profondes cicatrices*» ne sont pas encore tout à fait refermées.

Reconnaissant les «*grandes difficultés*» financières rencontrées par certains diocèses, le Pape François alerte en outre sur la gestion des «*aides économiques accordées (aux) diocèses*». Il faut veiller à ce qu'elles «*ne limitent pas votre liberté de pasteurs*», recommande-t-il, ni «*la liberté de l'Église, qui devrait toujours avoir les coudées franches pour annoncer l'Évangile avec crédibilité*». Et le Pape d'encourager les évêques à «*engager résolument (leurs) diocèses sur la voie de*

l'autonomie», et «*de la solidarité entre diocèses dans votre pays*».

Enfin, le Pape François souhaite que l'Église du Congo apporte une assistance particulière aux «*réfugiés des pays voisins*». Actuellement, selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (U.n.h.c.r), des dizaines de milliers de réfugiés de la République Centrafricaine, la RDC (République Démocratique du Congo) et du Rwanda vivent au Congo, fuyant les violences intercommunautaires.

Apic (L'intégralité du message du Pape dans notre prochaine édition)

Commission épiscopale pour la pastorale de la santé

Rencontre des chrétiens agents de santé

La Commission épiscopale pour la pastorale de la santé organise, samedi 23 mai 2015, à partir de 9h00, dans la salle de conférence des Religieuses congolaises du Rosaire, non loin de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, une conférence-débat destinée aux chrétiens œuvrant dans le domaine de la santé.

A cet effet, Mgr Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, président de la Commission épiscopale pour la pastorale de la santé, célébrera la messe prévue à 11h00, en la cathédrale, à l'issue de la conférence-débat.

Les chrétiens faisant partie des personnels de santé (infirmiers, assistants, sages-femmes, médecins, professeurs, etc) dans les hôpitaux, les cliniques, les centres de santé intégrés, les prêtres aumôniers des hôpitaux, les religieux et religieuses ainsi que tous les agents de santé engagés dans les paroisses et les mouvements d'apostolat, sont conviés à participer nombreux à cette rencontre.

Abbé Adolphe OUNOUNOU

Coordonnateur national

Commission épiscopale pour la pastorale de la Santé

Pour tous renseignements:

Tel: 06.890.59.06 ou 05.081.06.19

E-mail: ounounouado@gmail.com



Radio Magnificat 93.5FM

Notre Radio, à votre service depuis 5 ans.

La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s')aiment! 93.7 FM

Nos Contacts: Tel: 05 543 12 30 - 06 952 17 68

E-mail: radio.magnificat@yahoo.fr

Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine



Désormais,
nous sommes tous airtel
04 et 05 unis dans
le réseau N°1
au Congo !



ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587
Tél.: (00242) 81.18.93; 06 664.83.17; 05 522.06.60
E-mail: moussounda_jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

LABO JENNY PHOTO

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège: Rond-Point Loandjili,
(Face Hôpital Général)
Pointe-Noire

INSERTION LEGALE

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 12 janvier 2015, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine date sous Folio 026/07, n°0290, il a été constitué une Société dénommée: «LABO JENNY PHOTO», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Capital: le capital social de la Société est de: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Le siège de la Société est fixé à Pointe-Noire, Rond-Point Loandjili (Face Hôpital Général);

Objet: La Société a pour objet, en République du Congo:

- La production et le développement des photos et divers formats, le conseil en stratégie-image et la conception de l'image photographique, la communication et les prestations de services;

Durée: La durée de la société est de 99 années;

RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° PNR/15 B 260 du 25 mars 2015;

- Gérance: Monsieur et Madame NGAKOSSO ont été respectivement nommés (Gérant et Cogérante), de la société, tous de Nationalité Congolaise et demeurant à Brazzaville.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Témoignage

Mgr Barthélemy Batantu, pionnier de l'inculturation du chant liturgique au Congo

«Souvenez-vous de ceux qui vous ont dirigés: ils vous ont annoncé la Parole de Dieu. Méditez sur l'aboutissement de la vie qu'ils ont menée et imitez leur foi» (He.13, 7). 26 avril 2004 - 26 avril 2015, il y a déjà onze ans depuis que l'inattendue inévitable nous a séparé de Mgr Barthélemy Batantu. Mais aussi, onze ans de présence et d'espérance en la résurrection, pour celui qui a cru au Fils de l'homme: «Je sais en qui j'ai mis ma foi» (2 Tim.1, 12 c) disait-il.

Qui était Mgr Barthélemy Batantu?

On l'appelait: «Le griot de Dieu, le sage, le visionnaire, le musicien, le catéchiste, le liturge, le pasteur, l'homme d'écoute, de foi et de prière, le missionnaire, le Mukongo-Congolais». On l'appelait aussi: «Barre de fer», parce qu'il jouissait d'une santé très solide. Cependant, pour le Cardinal Émile Biayenda, c'est «Mâ Batantu», c'est-à-dire «L'oncle Batantu».

Ce souvenir est motivé par trois raisons majeures: d'abord, nous nous référons à la pédagogie du «mbongui» qui consiste à faire la pratique dans la journée et la théorie le soir. En effet, pour aimer et bien servir l'Église de Brazzaville, il faut: 1- Connaître l'histoire du diocèse; 2- Limer et s'identifier aux symboles ou figures des pères du diocèse; 3- S'enraciner dans une certaine tradition locale typique au diocèse.

Ensuite, nous voulons rendre un hommage de reconnaissance à Mgr Barthélemy Batantu qui avait pris le risque de conduire les destinées de notre diocèse, après l'ignoble assassinat du Cardinal Émile Biayenda.

Enfin, cet article se veut être un moyen de le faire connaître et de le faire aimer aux générations en fleur, dans le but de pérenniser sa mémoire. S'il nous a été facile de l'appeler Barthélemy Batantu, cela n'en fut pas le cas pour ses parents. En effet, son père, M. Jean Massengo, aurait aimé l'appeler Moussafou, nom de son père, c'est-à-dire le grand-père de Barthélemy Batantu. Pour sa tante, Mâ Luezi Lwa Mbemba, qui vivait au-delà du fleuve Loufoulakari, c'est Zolobantou, pour la simple raison que son frère, Jean Massengo, s'attachait plus à son foyer (sa femme et ses enfants), qu'à sa famille.

Batantu est né le 13 juillet 1925, à Mayala, près de Linzolo. De son vrai nom Zolobantou, il est fils de M. Jean Massengo, grand féticheur, et de Mme Pauline Nsansi, guérisseuse originaire de Mbanzabakento, vers Mbonza (après Mbanza-Ndunga), dans ce qui est aujourd'hui le département du Pool. De ce couple, deux enfants sont nés: une fille, Bernadette Louya, et un garçon: Batantu pour les uns; Zolobantou pour les autres et Moussafou pour son père.

Comment ont-ils pu fixer la date de sa naissance?

A l'époque, la fête nationale de la France commémorant la révolution de 1789 était célébrée le 14 juillet. Cette fête drainait une grande foule à Brazzaville. Et pour l'occasion, chaque 14 juillet, à Brazzaville, on organisait une kermesse agricole. Les témoignages affirment que Batantu est né un jour avant cette fête qu'on appelait: «Lumingu Lua Mputu». Ce qui signifie: «Le dimanche ou la semaine de la France». Pour fixer son année de naissance, ses parents avaient fait une étude comparative avec la naissance de sa

cousine, nommée Marie. En effet, cette cousine Marie est née une année après Batantu. Dans la carte de baptême de Marie, cousine de Batantu, était marquée: «Née en 1926». Donc, Batantu, qui est né une année avant elle, serait né en 1925, selon le témoignage de Mgr Barthélemy Batantu qu'il a reçu de sa mère, Mâ Nsansi. Guérisseuse à l'aide des plantes, elle reçut le baptême en danger de mort et mourut en 1945, quatre mois après l'entrée de son unique fils au Petit-séminaire de Mbamou.

Son père, M. Jean Massengo, était féticheur. Il se convertit au catholicisme vers la fin de sa vie et mourut en janvier 1960, quatre mois après le départ de son fils à Angers, en France, pour ses études. Il va s'en dire que le jeune Batantu, unique fils de son père et de sa mère, était destiné à devenir féticheur et guérisseur comme ses parents. Dans sa jeunesse, il a appris de son père comment jouer le nsambi, un instrument musical traditionnel. Batantu aimait beaucoup la musique (chants et mélodies) de la «liturgie» fétichiste de son père. En outre, il avait encore appris de son père comment monter au palmier, avec le ngori (la ceinture du malafoutier), pour récolter le vin de palme; comment forger les métaux pour fabriquer les couteaux et comment exercer d'autres métiers artisanaux.

Le choix de son prénom se passe à Linzolo

Barthélemy Batantu est choisi avec quelques-uns de ses copains, comme porteurs des bagages des pères missionnaires. Il effectue le déplacement jusqu'à la mission de Linzolo où il est retenu pendant un an, en même temps que les autres enfants. Ils font le catéchisme et l'alphabetisation. Batantu se distingue par la capacité de sa mémoire et l'art de chanter. Mais, les parents s'opposèrent farouchement à ce qu'il reste à la mission et l'affaire s'arrêta en mi-chemin. Il repart à Mayala et vit comme un bon paysan. Il repart à Linzolo où il est catéchumène du révérend père Schaub. Avant son baptême, le père Joseph Morvan lui demanda: «Quel prénom as-tu choisi pour ton baptême?». Spontanément, Batantu répondit: «Barthélemy». Deux raisons justifient son choix: primo, il aimait ce prénom qui est en sixième position sur la liste des apôtres, selon le vieux chant nominatif des apôtres de l'époque (Wa nteté Pierre, André, Jacques, Jean, Philippe, Barthélemy, Thomas, Matthieu, Jacques, Thaddé, Simon, Judas). Secundo, Batantu ne savait rien de Barthélemy, cet Israélite qu'on appelait aussi Nathanaël, en qui il n'y avait aucun mensonge. C'est un apôtre de Jésus, cela suffit. Ainsi, le 23 avril 1938, Batantu est baptisé à Linzolo par le père Joseph Morvan et devient officiellement Barthélemy Batantu, né le 13 juillet 1925 et baptisé le 23 avril 1938.

De Mayala à Brazzaville

Après son baptême, Barthéle-

Mgr Barthélemy Batantu.



my Batantu suivit son unique sœur, Bernadette Louya, à Brazzaville où elle était mariée à M. Massa. Il avait 13 ans. Il grandit dans le quartier Dahomey, à Bacongo. Il est aussi élevé par son oncle, M. Mbemba, habitant dans la rue Augereau. En 1939, il a 14 ans, quand il entre au C.p.1, à l'école Saint-Joseph de Bacongo. Il fréquente aussi l'école Sainte Jeanne d'Arc. Doué pour le chant, il composa plusieurs chansons pour les mouvements d'Église: comme les «Cœurs vaillants, les Croisés, les Louvetaux, les Scouts et les Âmes vaillantes». Batantu assure le service d'autel à la paroisse Saint-François d'Assise dont dépendait encore le village Bacongo, jusqu'en 1946. Son engagement dans l'œuvre des servants de messe et le mouvement Cœurs vaillants attirent vers lui beaucoup de regards. Ainsi, le père Morvan s'intéresse à lui pour l'orienter au séminaire. Après quatre ans à Saint-Joseph, Batantu achève son cycle primaire à l'école Sainte Jeanne d'Arc, derrière la cathédrale de Brazzaville où se trouve actuellement le siège de l'Acerac.

La marche vers le sacerdoce

Le mardi 17 juin 1945, Batantu entre au Petit-séminaire de Mbamou. Sa promotion compte vingt-deux élèves (venus de la ville et de Boundji). De 1946 à 1951, le père Jean Morizur est directeur du Petit-séminaire de Mbamou. C'est là que s'exprime et se voit réaliser la signification de son nom «Zolobantou qui veut dire: Aime tes ennemis». En octobre 1951, Batantu entre au Grand-séminaire Libermann (actuel Moyen-séminaire Saint-Jean), à Kinsoundi, pour trois années de philosophie. Le 5 mai 1952, M. Mbimi Jean, chrétien de la paroisse Notre-Dame du Rosaire, se souvient du chant d'entrée composé par Batantu et intitulé: «Bilandi bia Jésus tu zolo ba mu nsi ya Congo» en français: «Nous voulons être les disciples de Jésus au Congo».

En 1954, il termine son premier cycle et fait un stage pastoral d'une année à Mindouli d'abord, puis à la paroisse Saint-Michel de Goma Tsé-Tsé. En octobre 1955, il fait sa prise de soutane pour commencer la théologie. C'est pendant cette période que son génie pour le chant explose, avec la composition des cantiques des recueils «Dila Sambila», c'est-à-dire: «Pleure et prie» (à l'usage des veillées mortuaires); «Nsayi mu m'tima» qui veut

dire «La joie au Cœur» (à l'usage des naissances-surtout la naissance des jumeaux qui entraînent des pratiques païennes), le mariage religieux, le retrait de deuil) «Kembo Matondo» et la préparation du recueil «Kumbiseno Bayaya» c'est-à-dire: «Glorifions mes frères». Mgr Michel Bernard va donner son consentement, après avoir écouté l'exécution des chants liturgiques, par les grand-séminaristes formant le mouvement d'apostolat «Scholas populaires». Ce mouvement est une véritable école du peuple, moyen inédit pour l'éducation de toute la communauté chrétienne. En 1956, l'abbé Batantu traduit le psaume 97(98) qui deviendra le célèbre chant: «Kembelero Nzambi». Il enseigne ce chant aux catéchumènes de Kindamba, pendant la colonie des vacances, en 1956.

Tous ces efforts de l'abbé devenu Mgr Batantu se sont effectués avant les réformes liturgiques du Concile œcuménique Vatican II. De ce fait, lors du renouveau liturgique de Vatican II (Sacrosanctum Concilium, n°119) retrouvant, enfin, la perspective voulue par Dieu à la Pentecôte (Unité dans la diversité), l'Église de Brazzaville était entrée dans la danse avec éclat, parce qu'elle avait eu un prophète davidique en musique sacrée.

Par ailleurs, l'abbé Batantu était surtout dévoué au service de l'éducation et de la formation des jeunes, particulièrement lors des colonies de vacances organisées à l'époque à Djiri, Hamon Madzia; Goma Tsé-Tsé, etc, et les camps de formation à Linzolo, Goma Tsé-Tsé, Mindouli, Kibouendé Baratier....

En 1956, Batantu est reçu aux ordres mineurs, selon la tradition de l'Église à l'époque, d'abord portier, puis exorciste et acolyte en 1957. En octobre 1958, il fait son admission au diaconat et devient sous-diacre et il sera ordonné diacre en mars 1959. Enfin, il est ordonné prêtre le 28 juin 1959, avec son ami, l'abbé Maurice Mbindi, communément appelé «Tata Mbindi».

L'épiscopat

L'abbé Barthélemy Batantu n'a été curé qu'à la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, pendant près de 19 ans. De là, il sera nommé archevêque de Brazzaville, le 23 novembre 1978 et sera sacré à Rome, le 11 février 1979. De 1986 à 1993, il a été le président de la Conférence épiscopale du Congo. Le 1^{er} février 2001, après l'acceptation de sa démission par le Pape Jean-Paul II, conformé-

VI^{ème} dimanche de Pâques B

L'amour de Dieu est notre vraie demeure

Textes: Ac 9,26-31; 1 Jn 3,18-24; Jn 15,1-8

Le passage de l'évangile de ce jour est une continuité du discours de Jésus sur la vraie vigne, inauguré dimanche dernier. Il est possible de méditer ce passage autour des grands thèmes de la demeure, de l'amour et de la joie, thèmes qui traversent l'évangile de Jean comme une trame. Je voudrais centrer notre méditation sur le thème de la demeure, au moment où beaucoup de fidèles du Christ vivent dans une insécurité et une instabilité spirituelles, toujours au service de ceux et de ce qui ne donnent pas la vie éternelle.

Jésus dit: «demeurez dans mon amour». La demeure dont il est question ici fait référence à un lieu. Il s'agit de séjourner dans l'amour de Dieu, de rester en Dieu de manière permanente, de ne pas partir ailleurs. Croire que Jésus est le sauveur, c'est s'enraciner dans l'amour de Dieu, qui donne la stabilité, la quiétude et la paix intérieure. Nous sommes nés pour aimer à la manière de Dieu Lui-même, et notre cœur ne sera jamais dans la paix véritable, tant que nous n'acceptons pas cette vérité.

Quand je suis jeune, je pense parfois en moi-même: quand j'aurai telle somme d'argent, je serai heureux; quand j'aurai tel poste de gouvernement, je serai heureux; quand j'aurai... Nous bâtissons ainsi notre projet de bonheur sur la possession des richesses, le désir du pouvoir et la jouissance de ce qui est appelé à passer. À l'âge adulte, quand nous avons toutes ces choses, nous faisons l'expérience amère d'un manque de bonheur, d'une insatisfaction profonde. Plus j'ai des soldats pour ma garde rapprochée, plus je fais l'expérience de la peur d'être attaqué par l'un d'entre eux, alors je ne fais plus confiance, je vis dans la peur. Tel un crocodile qui fuit la pluie pour se cacher dans le fleuve, ce père de famille déserte sa maison familiale pour se rapprocher d'une femme plus jeune et là, il rencontre ce qui n'est plus de son âge: problèmes sur problèmes. Ceux qui sèment le vent de la jouissance à tout prix, ne peuvent que récolter la tempête de l'insatisfaction; car ils veulent toujours consommer plus, jusqu'à se laisser consommer par les problèmes de la vie.

Jésus nous propose une solution durable, celle qui consiste à demeurer dans son amour. Dieu est présent dans notre vie, quand nous gardons sa Parole. La fidélité à la Parole de Dieu consiste à faire de cette Parole notre demeure, notre lieu d'habitation, le centre de notre vie, ce à partir de quoi nous organisons nos relations humaines. Quand nous sommes fidèles à la Parole de Dieu, annoncée par Jésus, Parole incarnée, c'est Dieu Lui-même que nous accueillons. Il y a donc une sorte d'accueil mutuel: Dieu nous accueille quand nous l'accueillons, à travers la fidélité à sa Parole.

L'accueil de Dieu, par la fidélité à sa Parole est un acte d'amour. Il s'agit du nouveau commandement de l'amour, qui consiste à aimer comme Jésus, c'est-à-dire, à donner sa vie pour ceux que l'on aime. Aimer, selon l'enseignement du Christ, est une nouveauté chaque fois nouvelle. En effet, chaque fois que nous rencontrons un être humain, nous sommes invités à donner notre vie, à un geste de partage de ce que nous avons de meilleur. C'est ce partage qui exprime la nouveauté du commandement de l'amour.

«Demeurez dans mon amour». Que mon amour soit votre maison. Ne cherchez pas où vous devez aller pour vous épanouir, pour réussir votre vie. Mais restez stable en mon amour, faites-y votre demeure. La demeure, c'est là où s'organise notre vie, c'est là où s'entassent les années avec leurs souvenirs de joie et de souffrance. Nous sommes invités à nous tenir dans l'amour de Dieu comme dans un chez-nous, à considérer cet amour comme le centre autour duquel le monde et la vie s'organisent pour nous.

La «Demeure» devient la révélation d'une nouvelle forme d'habitation plus intime du Seigneur ressuscité dans sa création. «L'homme passe, mais Dieu demeure» et Dieu veut faire de chacun de nous sa propre demeure: «Comme le Père est en moi et moi dans le Père, ainsi vous en moi si vous demeurez dans mon amour.» (Jn14, 10-11; 15, 10) Si l'amour conditionne cette présence, la foi nous établit en cette demeure. Jésus vient nous prendre pour partager cette demeure qu'il est allé nous préparer. Il ne s'agit point ici de la fin des temps, mais bien d'une union pour le temps présent, une façon de prendre part à la vie trinitaire, maintenant.

Ainsi se réalise la promesse faite à qui vit authentiquement sa vie à la suite du Christ. Le Christ ressuscité vit présentement avec nous comme cela ne pouvait être possible antérieurement. Désormais, tout amour humain, tout acte petit ou grand, tout geste et toute parole qu'une vie d'homme peut exprimer en ce monde, peut être investi par cet amour unique de Dieu et du prochain, et lui faire porter un fruit d'éternité.

C'est parce que l'on aime déjà, c'est parce que l'on se sent déjà aimé, que l'on comprend tout simplement ce que aimer veut dire. Il y a, entre ceux qui s'aiment, une sorte de communication spontanée, sans preuves. En réalité, quand quelqu'un cherche des preuves d'amour, c'est déjà une manipulation, parce qu'effectivement on peut alors falsifier les preuves. On peut jouer sur l'apparence pour dire: je vais lui montrer ce qu'il veut voir, puisque c'est cela qu'il me demande. Dans les relations humaines, il faut prendre du temps pour aimer, car quelqu'un qui n'a pas d'amis, peut difficilement connaître Dieu qui est amour.

Fr. Claver BOUNDJA, O.P.

ment aux dispositions canoniques, il devient le premier archevêque émérite de Brazzaville. Trois jours après l'anniversaire de son baptême, le 23 avril 1938, il décèdera à Brazzaville, le 26 avril 2004, à l'âge de 79 ans.

En somme, destiné pour devenir féticheur comme son père, Batantu est devenu prêtre. Des chants et rituels fétichistes de son père, il est devenu le pionnier de l'inculturation des chants liturgiques, pour glorifier le Dieu Tout-Puissant. Ce passage ou cette transformation du destin peut rappeler

l'appel de Simon-Pierre et de son frère André par Jésus. De la pêche des poissons, ils sont passés à la pêche des hommes: «Venez à ma suite et je vous ferai pêcheurs d'hommes» (Mat.4, 19). Que ces onze ans d'absence, mais de présence musicale de Mgr Batantu nous aident à l'imiter. Car, l'évangélisation exige un dialogue constant et actif, entre la foi et la culture.

Abbé Vincent MASSENGO
En mission pastorale en France (Rennes).

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
OFFICE NOTARIAL GALIBA
Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Marché Plateau Centre-ville, vers ex-Trésor,
ex-Hôtel de Police
B.P: 964/ Tél.: 05 540-93-13/06 672-79-24
E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr, Site: www.notairegaliba.com
REPUBLIQUE DU CONGO

«CAERD RESEAU INTERNATIONAL»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 Francs CFA
Siège social: Brazzaville, Case J 412 V SOPROGI-OCH, Arrondissement 04, Mougali
RCCM: 10 B 2222
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE

Suite à la cession de parts d'un associé à un autre, entériné au cours d'une Assemblée Générale du 14 juillet 2014, dont le Procès-Verbal a été constaté en la forme authentique, par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, la société CAERD, précédemment pluripersonnelle, a revêtu la forme unipersonnelle.

Ce faisant, le Procès-Verbal et les Statuts Modifiés ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 07 avril 2015, à partir duquel, mention modificative a été faite, le 09 avril 2015, sous le numéro M2/15-766.

Pour avis,
Me Henriette L. A. GALIBA,
Notaire

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
OFFICE NOTARIAL GALIBA
Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Marché Plateau Centre-ville, vers ex-Trésor,
ex-Hôtel de Police
B.P: 964/ Tél.: 05 540-93-13/06 672-79-24
E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr, Site: www.notairegaliba.com
REPUBLIQUE DU CONGO

«CAERD RESEAU INTERNATIONAL»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 Francs CFA
Siège social: Brazzaville, Case J 412 V SOPROGI-OCH, Arrondissement 04, Mougali
RCCM: 10 B 2222
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET D'HARMONISATION DES STATUTS AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre juillet 2014, dressé en la forme authentique, par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, l'Associé Unique a:

- Procédé à un transfert de siège social de la société. Précédemment fixé au 1582, avenue des Trois Martyrs, Plateau des 15 ans, il est, dorénavant, établi à la case 412 V, Soprogi, OCH, Arrondissement 04, Mougali;

- Opté pour harmonisation des statuts de la société aux Droits

des Sociétés Commerciales et du Groupe d'Intérêt Economique, révisé à Ouagadougou, (Burkina Faso), le 30 janvier 2014.

A cet effet, le Procès-Verbal et les Statuts Harmonisés ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 07 avril 2015 et mention modificative a été faite, le 09 avril 2015, sous le numéro M2/15-766.

Pour avis,
Me Henriette L. A. GALIBA,
Notaire

Office Notarial Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville Brazzaville
B.P: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: bouboutouetude@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE GLOBAL SERVICES DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée/Capital social: 5.000.000 francs CFA
Siège social: 56, rue Bacongo, Poto-Poto
Brazzaville (République du Congo)
RCCM CG/BZV/12 B 3366 - République du Congo

CESSION DES PARTS

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société dénommée GLOBAL SERVICES DEVELOPPEMENT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000.000 de francs CFA, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/12 B 3366 du 28 mars 2012, dressé en la forme authentique par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire, en date du 10 avril 2015, enregistré à la recette de Brazzaville, le 10 avril 2015, sous folio 064/18, numéro 758, il a été décidé:

- La cession des parts, les associés sont pris acte de la sortie des Mesdames MOUNGALI MBITI Ruth Poupette Nica et TCHICAYA-MISSAMOU Estelle Linda Junior, et de l'entrée dans le capital social, des Demoiselles KAMANKE Marielle Fabie-Souria, KAMANKE Mauricia Ruthe, KAMANKE Maeva Cathlyne, KAMANKE Mary-Jo Ethane, KAMANKE Marine Emmanuela, des Messieurs KAMANKE Maurice Henry, KAMANKE Marc Sebastien, KAMANKE Manuet Jeremie, KAMANKE Marion Meshack et KAMANKE Marvyn Rovince, par le rachat de cinquante (50) parts sociales des

sortantes, de l'élargissement de l'objet social à l'activité suivante: Hôtellerie.

Du transfert du siège social qui était initialement à Brazzaville, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, B.P: 4171, Immeuble OTTA, Centre-ville, a été transféré au numéro 56 de la rue Bacongo, Poto-Poto, à Brazzaville.

En conséquence de l'entrée des nouveaux associés dans le capital social, de l'élargissement de l'objet social et du transfert du siège social, les associés décident de la modification des statuts aux articles deux (2), cinq (5), six (6) et sept (7).

Tous les actes modificatifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 28 avril 2015, sous le numéro 15 DA 423 et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/12 B 3366.

Pour Insertion,
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire

OFFICE NOTARIAL

Marie de l'Assomption MOUNDELE MATOKO,
Sis en la résidence de Brazzaville
41, rue Makoua, à Poto-poto (sur l'avenue de la Paix)
B.P: 2432, Tél.: 06-675-84-36/06-611-72-73
Email: officemoundele@gmail.com, République du Congo.

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE GIGASTORE SARLU

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 Francs CFA, siège social au n° 01, Avenue Orsy, Centre-ville, à Brazzaville, République du CONGO, immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier, sous le numéro RCCM CG/BZV/09 B 1542 du 19 Mars 2009.

Il appert d'un acte sous seing privé relatif à la société GIGASTORE SARLU, ayant fait l'objet de dépôt au rang des minutes de Maître Marie de l'Assomption MOUNDELE MATOKO, Notaire soussigné, en date à Brazzaville du 22 Avril 2015, enregistré à la recette des Impôts

de Poto-Poto, à Brazzaville, en date du 23 Avril 2015, sous Folio 73/2 n° 0959, Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Avril 2015 portant dissolution anticipée de la société, décidée par l'associé unique, pour cause de faillite.

Un exemplaire du dépôt au rang de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce, en date du 23 Avril 2015, sous le numéro 15 DA 403.

Pour insertion,
Le Gérant

C2A Conseils Associés en Afrique Congo
Cabinet de Conseil Juridique et Fiscal
Partenaire STC PARTNERS

327, Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage appt. 102
B.P: 4905, Pointe-Noire
Tél.: 06 953 97 97

DMC IRON CONGO SA

Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital de 10 000 000 F. CFA
Siège Social: 278, avenue Nguéli-Nguéli,
Pointe-Noire/République du Congo

REVOCATION ET REMPLACEMENT DE L'ADMINISTRATEUR GENERAL ADJOINT

Aux termes du procès-verbal constatant les décisions de l'Actionnaire Unique, en date du 11 avril 2014, de la société DMC IRON CONGO SA, société immatriculée au RCCM de Pointe-Noire sous le numéro CG/PNR/08 B 433, Monsieur Brian VAN ROOYEN, Administrateur Général Adjoint de ladite société, a été révoqué de ses fonctions et remplacé par Monsieur Antonie Willem

DIEDERICKS.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 15 DA 581 du 27 avril 2015.
Modification du RCCM de Pointe-Noire, en date du 27 avril 2015.

Pour avis.

F.a.m (Fonds d'actions mutuelles)

Le 1^{er} mai célébré sous le signe de la responsabilité et de l'encouragement

Le 1^{er} mai, à la fois, fête du travail et fête catholique en l'honneur de Saint Joseph, époux de la vierge Marie et patron des travailleurs - célébrée à travers le monde, en mémoire du mouvement syndical de Chicago, aux Etats-Unis, lequel revendiqua les huit heures de travail - a réuni les travailleurs du F.a.m (Fonds d'actions mutuelles), au siège de leur direction générale. Pour fêter certes, mais aussi pour faire le point sur les conditions de travail des agents et responsables de cette microfinance de première catégorie, tout comme sur les progrès déjà réalisés en l'espace.

Trois temps forts d'écoute qualitative ont marqué la célébration de cette journée au F.a.m, avant d'embrayer sur les réjouissances faites des jolis mets, et arrosés de boissons diverses. Le chef du personnel, ouvrant, le premier, la série des discours, a souligné avec force le rôle non négligeable de l'initiative privée au Congo, laquelle essaie de rétablir l'équilibre dans l'employabilité des jeunes. Il a fait savoir, par ailleurs, que le travail ne doit pas être une servitude, mais une source de satisfaction. Et, le fait d'en avoir un, à une période où il est inégalement réparti, est, en soi, un privilège, dont sont privés beaucoup de Congolais. Ce travail se doit d'être mieux partagé et devenir, pour la grande majorité des travailleurs, un lieu d'épanouissement. Aussi a-t-il invité tout le personnel du F.a.m. à relever le défi de l'épargne et de l'octroi de crédit, deux fondamentaux fort stratégiques pour le développement national. Car, la vision d'avenir que dessine le F.a.m incombe à l'ensemble du personnel quel que soit le niveau de responsabilité. La réussite collective découlant de la capacité à faire face à quatre options essentielles: changement d'attitude au travail, redéfinition des relations de travail, respect de la hiérarchie, acceptation de l'autre, dans les

agences et services, non comme adversaire mais comme collaborateur et, nécessité de prise en compte des évolutions de l'environnement complexe du F.a.m. Pour Mme Aurélie Zoulou Biyele, directrice générale adjointe du F.a.m, «le 1^{er} mai reste dans le cœur de tous les travailleurs une date anniversaire importante qui engage chacun d'entre nous à une réflexion générale sur les conditions de travail... Nous pouvons élever la voix pour dire que les difficultés sont réelles, mais qu'elles sont les mêmes pour tout le monde et que nous tous, ici, présents sommes des gens courageux, pour relever le défi qui est, d'ailleurs, l'un des trois mots de notre devise, donc des gens qui n'ont pas peur, qui croient en leur avenir et qui le bâtissent. En somme, il nous faut, donc, tous aller plus loin, nous savoir et nous dire bien haut solidaires.» Selon Moïse Milongo, président du Conseil d'administration du F.a.m, la fête du 1^{er} mai est un moment privilégié pour les travailleurs et les responsables de se retrouver, afin d'examiner, ensemble, les progrès réalisés et les préoccupations nouvelles liées au monde du travail. L'an 2015, a-t-il poursuivi, marque le développement progressif de la gestion, de la rigueur et la reprise de conscience dans la fa-



Mme Aurélie Zoulou Biyele (au milieu) entourée des travailleurs distingués.

çon de faire. Aussi nous faut-il persévérer dans l'effort, en renforçant les capacités à tous les niveaux. Enumérant les progrès réalisés, Moïse Milongo a cité, entre autres, la mise en place de la Casofa (Caisse de solidarité et d'entraide des agents du F.a.m), devenue opérationnelle très tôt; le changement opéré dans les textes d'application légaux s'appuyant sur l'Accord d'établissement; les mutations et affectations des agents dans les lieux respectifs; l'ouverture des nouvelles agences F.a.m à Madzia et à Dolisie; les différentes formations pour renforcer les capacités des agents, notamment la formation sur la gestion à coût partagé et sur la gestion des capacités logistiques; la mise en place d'un tableau de trésorerie statistique journalier des agences. Quant aux perspectives entrevues par la direction, elles sont alléchantes, puisque visant à favoriser la maîtrise des faiblesses, à limiter les risques et à améliorer la qualité et les conditions de vie des agents. A propos, le président du Conseil d'administration a mis l'accent sur le capital humain qui reste et de-

meure au centre des préoccupations de la politique de la direction puisqu'«il n'est de richesse que d'hommes». Il a souligné, en outre, la mise en place d'une stratégie inhérente à l'agriculture: un plan à moyen terme, évalué à 0,5% de la production agricole du Congo et financé par le F.a.m. Une belle aventure susceptible d'orienter l'institution vers des nouveaux horizons. Moïse Milongo, saluant le courage et l'abnégation du personnel, a clos son propos en lui demandant d'offrir toutes les qualités nécessaires, pour aboutir à un bon travail. Un autre temps fort de cette cérémonie a été la distinction honorifique des travailleurs par l'institution, pour leur assiduité et leur ardeur au travail. Un encouragement, mais aussi une façon de mettre en relief les valeurs essentielles soutenant le travail qui tire la structure vers le haut, idéal et défi du F.a.m. Et, après c'était fête aux sons de la musique des deux rives du fleuve Congo.

Viclaire MALONGA

7^e Conférence des grands chanceliers d'Afrique francophone subsaharienne et de France

L'éducation, la citoyenneté et la culture de paix de tous les citoyens, au cœur des assises

Placée sous le thème: «Les grandes chancelleries des ordres nationaux: hier, aujourd'hui et demain», la 7^e Conférence des grands chanceliers d'Afrique francophone subsaharienne et de France s'est déroulée, du 23 au 26 mars 2015, dans l'enceinte de la grande chancellerie de l'ordre national de Côte d'Ivoire, à Abidjan. Sous la présidence de la grande chancellerie de l'Ordre national de Côte d'Ivoire, Mme Henriette Diabaté. Treize pays y ont pris part: le Bénin, le Burkina Faso, le Congo - dont la délégation a été conduite par le grand chancelier des ordres nationaux, le colonel Norbert Okiokoutina, la France, la Guinée, le Mali, le Niger, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad, le Togo et la Côte d'Ivoire, pays hôte.



Photo de famille à la fin de la conférence (Norbert Okiokoutina 2ème à partir de la dr.)

Après la cérémonie d'ouverture présidée par M. Albert Madri Toikuesse, ministre d'Etat, ministre du plan et du développement, représentant le président de la République, grand maître de l'ordre national de Côte d'Ivoire, M. Alassane Dramane Ouattara, les participants, grands chanceliers et experts, ont suivi trois exposés, présentés par trois éminentes personnalités de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali, suivis d'intéressants débats.

Pendant les travaux, l'accent a été mis sur la mise en œuvre des recommandations adoptées lors de la 6^e conférence de Niamey, avant d'en adopter d'autres. L'occasion était, donc, tout indiquée, pour chacun d'eux, de délivrer un message sur le thème de la conférence. Cette 7^e conférence a enregistré l'adhésion de la République Démocratique du Congo et du Tchad. Et, les grands chanceliers ont désigné la France pour l'organisation de la 8^e conférence, en 2017, alors que la 9^e, prévue en 2019, aura lieu au Congo ou au Togo. Les participants ont formulé, par ailleurs, six recommandations dont celle relative à l'éducation, à la citoyenneté et à la culture de la paix pour tous les citoyens, et à tous les niveaux de la société.

Une motion de remerciement au président de la République de Côte d'Ivoire, ainsi qu'un rapport général et des recommandations, ont été adoptés par les participants. Parmi les recommandations formulées: la poursuite du renforcement du pouvoir de contrôle des grandes chancelleries en matière de sélection des récipiendaires, pour tenir compte non seulement des compétences techniques et professionnelles, mais aussi, et surtout, des qualités morales des récipiendaires, l'Afrique ayant besoin de modèles pour les générations futures; l'instauration de l'égalité de genre dans les structures des grandes chancelleries des pays membres; l'encouragement de la promotion du mérite féminin dans les pays membres; l'adoption d'une Journée de la grande chancellerie dans tous les pays membres de la conférence, et la contribution des grandes chancelleries à la moralisation de la vie publique, afin que les décorés soient de véritables modèles pour la société.

En marge des travaux, les grands chanceliers ont été reçus en audience par le président de la République, grand maître de l'ordre national de Côte d'Ivoire. Ils ont visité la ville de Grand Bassam, ancienne capitale de Côte d'Ivoire, située en bord de mer, à quarante kilomètres d'Abidjan. Signalons que cette conférence, qui s'est tenue après celle de Ouagadougou (Burkina Faso), en 2003; de Dakar (Sénégal), en 2005; d'Abidjan (Côte d'Ivoire), en 2007; de Bamako (Mali), en 2009; de Cotonou (Bénin), en 2011, et de Niamey (Niger), en 2013, a été précédée d'une réunion des experts, qui a eu lieu le 23 mars dernier. Celle-ci a élaboré les différents points soumis à l'approbation des grands chanceliers des ordres nationaux.

Alain-Patrick MASSAMBA

Croix rouge Congolaise

Patrick Mabiala, élu président du comité de Mongo-Pokou

Dans le cadre de la poursuite de son calendrier de travail, le bureau exécutif de la Croix rouge congolaise de Pointe-Noire a mis, enfin, en place, le samedi 2 mai dernier, le bureau du comité de la Croix rouge du 5^e arrondissement Mongo-Pokou. Après deux reports successifs de l'assemblée générale constitutive. Celle-ci a eu lieu au siège de la Croix rouge congolaise du projet R-9, non loin du rond-point de Loandjili. Sous le patronage d'Auguste Michel Mababidi Ma Mababidi, président départemental de la Croix rouge de Pointe-Noire.

Ouvrant les travaux, Michel Auguste Mababidi Ma Mababidi a demandé, dans son allocution d'orientation, à l'assemblée, de faire le bon choix des cadres pouvant bien animer la structure de Mongo-Pokou. Selon les textes en vigueur, les membres de la Croix rouge congolaise, présents dans la salle, ont élu le bureau du comité local, malgré le quorum qui n'était pas atteint. Et pour cause, les textes réglementaires l'autorisent après deux reports consécutifs. Ledit bureau est composé de cinq membres: Patrick Mabiala, président; Jean Bruno Siassia, vice-président; Tchichelet Bachain, trésorier; Mathieu Bongo et Léger Ngalouous en sont membres. Mais, le conseil du comité local de la Croix rouge de Mongo-Pokou n'a pas été mis en place, au motif que le quorum n'a pas été atteint. Patrick Mabiala, interrogé sur ses priorités, a reconnu que la tâche ne lui sera pas facile. Aussi a-t-il sollicité l'appui de tout le monde,

pour mener à bien les activités de la Croix rouge à Mongo-Pokou, conformément à la devise de la Croix rouge: «Ensemble! C'est possible»

Equateur Denis NGUIMBI



Patrick Mabiala.

REMERCIEMENTS

Le Seigneur a accueilli, dans sa paix, Philippe NKADI, le 24 avril 2015, en sa soixante-quinzième année. Profondément touchés par les marques de soutien, de sympathie et de réconfort, lors de ses funérailles, les enfants Nkadi, la veuve et la famille remercient, très sincèrement, tous ceux qui les ont accompagnés lors de ces moments douloureux, particulièrement la mutuelle Allegra, le M.c.d.d.i, la mutuelle G7, le personnel du C.e.g Ngamaba et du complexe scolaire de la poudrière, tout comme la Confrérie S' Joseph, et leur assurent de leur amitié et de leur reconnaissance. Que l'âme du défunt repose en paix et que brille à ses yeux la lumière sans déclin.



Fonds forestier

Le budget revu considérablement à la baisse

Salle de conférence du Ministère de l'économie forestière et du développement durable, à Brazzaville. Mardi 14 avril 2015, le Fonds forestier y a tenu sa 12^e session du comité de gestion, sous la direction de son président, Jacques Kanwe. A l'issue des travaux, le budget du Fonds forestier a été adopté et arrêté à la somme de 4 milliards de F.Cfa, pour l'exercice 2015. Il a été revu, considérablement, à la baisse, comparé à celui de l'exercice 2014, qui était de 9 milliards de F.Cfa.

Pour Jacques Kanwe, «ce budget est l'émanation du budget de l'Etat qui connaît une réduction drastique par rapport à l'exercice écoulé». La subvention allouée au Fonds forestier dans le budget de l'Etat a été diminuée de 56 % par rapport à l'exercice écoulé. Il passe ainsi de 9 milliards de F.Cfa, en 2014, à 4 milliards de F.Cfa, en 2015, dont 1 milliard 200 millions de crédits autorisés. Le gouvernement a réduit la subvention du Fonds forestier, au regard des contraintes budgétaires actuelles découlant de la chute du prix du baril de pétrole. Pour l'année 2015, conformément à la loi de finances n°48-2014 du 31 décembre 2014, les dépenses porteront, pour l'essentiel, sur le programme d'aménagement des ressources forestières, fauniques, hydriques et de reboisement. Le renouvellement du matériel, les dépenses de fonctionnement et autres dépenses diverses y sont, également, prévus. Le financement de ce Fonds vise,

concrètement, la réalisation de l'inventaire des ressources forestières et fauniques, l'aménagement durable des forêts, la création et l'aménagement durables des aires protégées, la protection des ressources floristiques, fauniques et hydriques, la recherche en matière de forêt et faune, l'assistance aux populations locales, notamment par la formation, la fourniture des plans et leur encadrement dans la mise en œuvre des projets forestiers communautaires, le suivi, le contrôle, l'évaluation et la surveillance des activités forestières et fauniques, et, in fine, le renforcement des capacités opérationnelles de l'administration forestière. Ouvrant les travaux de ce comité, qui a regroupé plus de quarante administrateurs, venus de la pré-

sidence de la République, des départements ministériels et du monde syndical, Jacques Kanwe a ainsi expliqué la baisse du budget adopté: «Il n'est un secret pour personne que les effets conjugués de la hausse du cours du dollar et de la baisse du prix du baril de pétrole impactent, négativement, l'économie de notre pays. Le budget de l'Etat s'en ressent. L'austérité, nul ne le décrète sans raison. L'austérité, nul ne le vit avec plaisir. Mais, pour éviter de la subir de façon drastique, l'austérité commande que nous nous imposions la rigueur. Rigueur, parce que le contexte nous l'impose. Rigueur parce que l'économie nous l'impose.»

Philippe BANZ

#MakeThingsBetter
cg.total.com

ENGAGÉ AUX CÔTÉS DES JEUNES TALENTS

Total attribue chaque année une bourse d'études à 10 000 étudiants



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

COMMITTED TO BETTER ENERGY = Engagé pour une énergie meilleure

L'Onu, une réforme souhaitable, voire incontournable

En sa qualité d'envoyée spéciale du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.c.r), l'actrice américaine Angelina Jolie a fustigé le conseil de sécurité de l'Onu, le vendredi 24 avril 2015, à l'Onu, pour impuissance à mettre fin à la guerre en Syrie. Et, elle a lancé un vibrant appel à aider les réfugiés syriens. La mission de l'Onu est de prévenir et de mettre fin aux conflits. Or, « nous avons échoué à le faire en Syrie », a-t-elle déploré.

En effet, en Ukraine, Syrie, Irak, Gaza, etc, les conflits s'embrasent, divisant la communauté internationale. L'Onu apparaît à la fois impuissante et inaudible. Quand on connaît les défis auxquels le monde contemporain est confronté, l'Organisation des Nations unies est-elle, aujourd'hui, en mesure de jouer ce rôle fédérateur ? L'Onu a été créée quelques mois après la fin de la Seconde guerre mondiale, le 24 octobre 1945. Elle a pris le relais de la Société des Nations (S.d.n), par la ratification de la Charte des Nations unies, par les 51 Etats fondateurs. Pour mener à bien ses activités, l'Onu dispose de six organes principaux: l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétariat général, le Conseil économique et social (Ecosoc), la Cour internationale de justice et le Conseil de tutelle.

Buts des Nations unies

Le but de l'Onu est d'unir toutes les Nations du monde dans une œuvre de paix et de développement, fondée sur les principes de justice, de dignité humaine et de bien-être de tous. Elle aide à affronter les problèmes internationaux, en tenant compte, de façon équilibrée, à la fois de l'interdépendance entre les pays et des intérêts de chacun d'eux. C'est au sein des Nations unies qu'ont été créées les institutions mondiales com-

me l'O.m.s, l'Unesco, le Pnu, l'Unicef, l'Unhcr, etc. Maintenir la paix, partout dans le monde; développer des relations amicales entre les Nations; collaborer à l'amélioration de la qualité de la vie; éradiquer la misère, les épidémies et l'alphabétisme; mettre fin à la dévastation de l'environnement et faire régner un climat de tolérance et de respect des droits et libertés fondamentaux; offrir aux Nations un point de rencontre, pour faciliter la réalisation de ces objectifs... Autant des raisons d'être des Nations unies.

Principes des Nations unies

L'organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats membres. Ceux-ci doivent remplir, de bonne foi, les obligations découlant de la charte. Ils règlent leurs différends par les moyens et ne doivent pas utiliser la force ou menacer d'utiliser la force.

Les Nations Unies n'interviennent pas dans les affaires qui relèvent, essentiellement, de la compétence nationale d'un Etat. Ses membres lui donnent pleine assistance. L'Organisation des Nations unies (Onu) naît, officiellement, le 26 juin 1945, avec la signature de la Charte de San Francisco, à laquelle adhèrent, dans un premier temps, 51 pays. Elle se dote d'une force d'intervention militaire, les casques



Par Lydie-Patricia Ondziet.

bleus, afin de ne pas souffrir de la même impuissance que la Société des Nations (S.d.n) dans l'entre-deux-guerres. Ce projet repose sur l'entente supposée des cinq membres permanents (les Etats-Unis d'Amérique, l'URSS (Fédération de Russie aujourd'hui), la Chine, le Royaume-Uni et la France), qui disposent d'un droit de veto. Cette configuration est restée la même, jusqu'à nos jours.

70 ans après, l'Onu est restée inchangée dans ses structures et ses modes de fonctionnement. Les principaux obstacles auxquels elle se heurte sont, avant tout, liés à la fracture Nord-Sud. Les Etats riches ont tendance à considérer l'Onu comme le prolongement de leur politique étrangère. Depuis la fin de la guerre froide, les Etats-Unis se retrouvent en position d'unique superpuissance. Pour leur part, le Tiers-monde, les pays en développement, réclament la démocratisation de l'Onu et la prise en compte de leurs propres attentes, pour le développement et l'assistance. Après le déclenchement de la

guerre en Irak, l'éventuelle réforme de l'Onu n'est, cependant, pas une idée nouvelle. L'un des fondements de l'organisation mise en place en 1948 était, justement, d'empêcher des actions militaires unilatérales. A priori, cette règle a été facilement brisée. Créée suite à la faillite de la S.d.n (Société des Nations), dans le but de gérer au mieux les conflits, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, l'Onu compte, en son sein, 193 Etats membres, sur les 197 existants. Bien qu'étant reconnus officiellement par l'Onu, n'en sont pas membres: l'Etat du Vatican, les Iles Cook, Niue et la Palestine. En effet, le monde a bien changé, il est même de plus en plus polarisé. L'hégémonie des Etats-Unis est sans partage devant le reste des Etats membres. La Charte de l'Onu, la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres textes fondamentaux restent des références.

La nécessaire réforme

La réforme du Conseil de sécurité de l'Onu, qui n'est pas un sujet nouveau, est, bien évidemment, souhaitable, voire incontournable. En effet, cette réforme doit passer notamment par un élargissement du nombre de sièges permanents (5 actuellement) et non-permanents (10 actuellement). Ce qui permettrait au Conseil de sécurité d'assurer une meilleure représentation du monde d'aujourd'hui, avec ses nouvelles puissances et les nouveaux équilibres. Comment continuer d'admettre, en effet, qu'un continent comme l'Afrique, qui dénombre 1 milliard d'habitants, ne dispose d'aucune représentation permanente ? Toutefois, les cinq membres permanents acceptent l'idée de

la réforme. Cependant, l'obstacle principal à la réforme du système onusien est l'opposition de certains de ces membres permanents à toute idée d'élargissement du nombre de pays possédant le droit de veto. Cette réforme est également nécessaire pour que le Conseil de sécurité ait, aux yeux des Etats du monde entier, une légitimité qui ne soit plus contestable, ni contestée. Les propos tenus par Angelina Jolie ont été bien accueillis. L'actrice a été ovationnée, pour sa ferme condamnation de l'échec de l'Onu, face au conflit syrien. Cela aurait-il été possible, si les mêmes propos venaient d'une actrice ressortissante d'un pays en développement ? Le discours aurait-il eu la même portée ?

Deux points importants méritent également d'être évoqués

Le mercredi 29 avril 2015, «The Guardian», quotidien d'information britannique, a révélé l'existence d'un rapport confidentiel de l'Onu intitulé: «Abus sexuels sur des enfants par des forces armées internationales». En effet, M. Anders Kompass, de nationalité suédoise, directeur des opérations de terrain au Haut-commissariat de l'Onu, a été suspendu de ses fonctions, pour avoir fait fuiter ce rapport, qui s'avère explosif. Des enfants, dont un âgé de neuf ans, auraient subi des sévices sexuels, de la part des soldats français, entre décembre 2013 et juin 2014, en échange de l'argent et de la nourriture. Cet agent aurait donc transmis le dossier aux autorités, à cause de l'incapacité de l'Onu à réagir. Cela nous rappelle le slogan: «Pétrole contre nourriture», un autre dossier qui a fait grand

bruit. En effet, en 1996, l'Irak, qui était sous embargo international décidé par l'Onu depuis 1991, voit son régime d'embarco sur le pétrole irakien assoupli. Les échanges «pétrole contre nourriture» étant imposés et contrôlés par le comité des sanctions de l'Onu. Plusieurs enquêtes mettent en cause la régularité des opérations du programme, du fait que Saddam Hussein et son entourage distribuaient, de manière dissimulée, à des personnalités étrangères susceptibles d'appuyer leurs causes, des allocations de baril de pétrole. Ceci étant, la réforme de l'Onu devrait tenir compte de tous ces drames, scandales, barbares et j'en passe, car la plupart de ses missions de sauvetage, maintien de la paix et autres, sont, souvent, décriées par les populations, les couches les plus vulnérables étant les femmes et les enfants. A cet effet, même si ce ne sont que «des petits africains», n'oublions pas qu'ils restent, avant tout, de jeunes enfants inoffensifs, vulnérables. Quant à Monsieur Kompass, peu importe la démarche, d'ailleurs que l'on salue au passage, au moins, il a eu le courage de dénoncer. L'ambiguïté et l'absurdité résident dans sa suspension avec plein salaire. *What else!* Dans le cadre de la «Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain», l'Union africaine (U.a) devrait dépêcher également une commission d'enquête en République Centrafricaine. En espérons que la théorie de «Darwin» prendra fin, un jour...

Lydie-Patricia ONDZIET
Présidente de l'Association la Trinité
Présidente d'honneur du Mouvement Dynamique Implication 2009
Membre de l'Association Panafricaine d'Aquitaine

Nouveau cri du cœur aux parents et concitoyens de la Sangha

Tant que je vivrai, je ne cesserai de me lever devant ce qu'il convient d'appeler les nébuleuses qui environnent notre vie communautaire. Je me suis chargé de ce fardeau, il y a quelques temps, en ayant pour compagnon sûr, le Seigneur Jésus-Christ.

Hier, c'est-à-dire en 2007, au Lycée Michel Guembella de Ouessou, à l'occasion de ma sortie politique au sein d'une association dénommée: C.r.n.o.n (Cercle des républicains pour un nouvel ordre national), je déclarais, entre autres, ce qui suit: «Pitié, peuple de la Sangha, toi dont l'humilité est confondue à la faiblesse, la patience confondue à la naïveté, la confiance confondue à l'idiotie, la docilité confondue à la sottise, l'hospitalité confondue à l'imbecillité, la lucidité confondue à la xénophobie, vraiment, réveille-toi». Hier encore, en 2007, à Ouessou, au cours d'une séance de pourparlers politiques à huis-clos, je disais que les compétences et les services des fils et filles de la Sangha sont, souvent, sollicités, exclusivement en temps difficiles, dans le pays. Tout récemment, en 2012, à Ouessou, je démissionnais, par écrit, du comité départemental des sages, estimant que cette institution traditionnelle et non formelle déclinait dangereusement vers le filet du pouvoir politique actuel. A cette occasion, j'attirais l'attention des sages sur l'esclavage politique qui régnait et qui règne encore dans le pays.

En 2013, face au phénomène «Kata-Kata» à Ouessou, je fustigeais les comportements et la complicité des autorités politico-administratives de la Sangha. Je les traitais et je continue de les traiter, avec fermeté, de mauvais guides pour les malheureux peuples autochtones, en plein processus d'intégration sociale. A la suite des douloureux événements caractérisés par des violences, viols, mutilations et assassinats de nombreuses femmes, j'avais écrit et réécrit, en vain, à Messieurs le médiateur de la République et le président de la Commission nationale des droits de l'homme, les invitant à venir à Ouessou, pour deux choses: - sauver les peuples en détresse; - simplifier et humaniser les rapports entre l'administration et les populations, conformément aux dispositions constitutionnelles. En 2014, je venais d'adresser une correspondance à Monsieur le président de la République, à ce même propos, afin qu'un procès juste, équitable et public soit organisé à Ouessou sur l'affaire «Kata-Kata», dans la mesure où les présumés coupables, dont l'ancien maire de la ville de Ouessou continuent de séjourner, illégalement, depuis deux ans, dans les geôles et à la



Par Dieudonné Dhir.

maison d'arrêt de Ouessou. Tous ces faits évoqués ci-haut avaient constitué, pour moi, en 2013, un cri du cœur en faveur de notre bien et destin collectifs. En ce jour, mon deuxième cri du cœur, par le biais du présent document, prend sa source à travers une réalité séculaire confirmée, à juste titre, par le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, dans son ouvrage intitulé: «Parler vrai pour l'Afrique», en page 81: «La démocratie est la même pour tous les pays... Dire qu'un pays dont une grande partie de la population ne sait ni lire, ni écrire, a les mêmes capacités d'appréhender le

processus démocratique, ses enjeux et les différents programmes des candidats, qu'un pays dont la population est instruite me semble difficile». Le pays déploré dont il est question, c'est le Congo-Brazzaville; et la grande partie de la population analphabète dont il s'agit, c'est bien vous et sauf moi. C'est bien vous et sauf notre élite intellectuelle déjà majoritaire pour l'esclavage politique. C'est, finalement, vous, analphabètes qualifiés et condamnés, qui êtes annoncés aux médias nationaux et ailleurs pour trancher, par voie de référendum, un débat hautement politique et intellectuel sur la Constitution du pays. Là, c'est encore une nébuleuse par laquelle je suis à la fois frissonné et surtout inquiet de votre capacité à réagir utilement face à ce faux débat de dupes. Mais, je n'ai su que vous prévenir, simplement. Je sais que le Seigneur Jésus-Christ, lui qui est maître du temps et des circonstances, vous épargnera d'un tel exercice fastidieux qui n'est ni de votre compétence, ni de votre intérêt, encore moins de votre demande. Cependant, le bon sens étant la chose la mieux partagée, les questions suivantes méritent d'être posées: 1- Comment peut-on prétendre transmettre à la compétence des analphabètes, un dossier d'intellectuels concernant la démocratie?

2- Entre le procès sur l'affaire «Kata-kata» et le référendum en question, qu'est-ce qui est plus important pour les populations de Ouessou ? Pour l'instant, je ne dis mot quant à ce qui est de la municipalisation accélérée du département de la

Sangha. Nous sommes, tous, témoins oculaires du rythme et de la qualité des travaux, à quatre mois seulement de la fête de l'indépendance. Je vous invite donc à l'attachement à l'Eternel, car il est écrit: «Donnez-nous du secours contre la détresse! Le secours de l'homme n'est que vanité» (Psaumes 60:13). Ensemble, sauvons le Congo!

Dieudonné DHIR
Votre humble serviteur.

Une palette complète de services professionnels à votre disposition

- INTEGRATEUR NATIONAL & INTERNATIONAL
- MANUTENTION PORTUAIRE
- CONSIGNATION DE NAVIRES
- FRET AERIEN & MARITIME
- DOUANE & TRANSIT
- LOGISTIQUE
- DEMEMAGEMENT

Notre devise: ALLER LOIN

SERVICE COMMERCIAL
BRAZZAVILLE: 1, AVENUE FOCH (Boulevard de la Mer)
TEL: (+242) 05 550 10 87 / 06 622 00 01
POINTE-NOIRE: BOULEVARD POINTE RASSAT (Boulevard de la Mer)
TEL: (+242) 05 550 10 75 / 06 622 00 02
Membre du Réseau GTO



REPRESENTATION AU CONGO

14, rue Behagle Tél: 00(242)2815441/2815544/2815786/6606400 Facsimilé: 00(242)2814513
B.P. 972 Brazzaville/Congo Tél. Satellitaire: 00881631518213 E-mail: FAO-CG@fao.org

AVIS DE VACANCE DE POSTE N°004/FRCON/2015

Date de publication: 05 mai 2015
Date limite de dépôt des candidatures: 19 mai 2015 à 17h00

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet TCP/PRC/3402 intitulé «Appui à la formulation de la politique forestière du Congo», la FAO lance cet avis de vacance de poste en vue de recruter :

1. Un (e) Consultant (e) National (e) Expert en Planification forestière.

Tâche à accomplir: Elaboration du plan d'actions pour la mise en œuvre de la politique forestière nationale.

Lieu de travail: Brazzaville

DOSSIER DE CANDIDATURE:

Le dossier de candidature (CV, PHF ou P11 à retirer à la réception de la FAO, copie du dernier diplôme et lettre de motivation non manuscrite) doit être déposé, sous pli fermé (en précisant sur l'enveloppe la mention «Avis de vacance de Poste N°004/FRCON/2015» et «l'intitulé du poste»), à:

Madame la Représentante de la FAO
BP. 972
14, rue Behagle, Centre-ville
Brazzaville/Congo.

Ou par voie électronique:

Objet: AVIS DE VACANCE DE POSTE N°004/FRCON/2015
A : FAO-CG@fao.org

Les personnes intéressées sont priées de retirer les termes de référence ainsi que le PHF ou P11 au bureau de la Représentation de la FAO ou d'en demander à l'adresse: François.Mboumba@fao.org

Fait à Brazzaville, le 05 mai 2015

Suze PERCY FILIPPINI

Représentante

PROJET D'INVENTAIRE FORESTIER MULTI RESSOURCES EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N°001/AMI/CNIAF/2015

Référence de l'accord de don: P-CG-C00-035
N° d'Identification du Projet: 5650155001151

1. La République du Congo a obtenu un don du Fonds Forestier pour le Bassin du Congo (FFBC) pour financer le Projet d'Inventaire Forestier Multi Ressources en vue de l'Elaboration du Plan d'Affectation des Terres, mis en œuvre par le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF). Le CNIAF a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer les services de deux consultants individuels Chauffeurs-mécaniciens.

2. Qualifications requises entre autres: Etre titulaire d'au moins un Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC ou BEMG); Etre titulaire d'un permis de conduire valide de catégories B, C et/ou D; Avoir un minimum de 5 années d'expériences professionnelles dont au moins 3 comme chauffeur dans un projet financé avec le concours des bailleurs de fonds internationaux. Les termes de référence de la mission sont disponibles à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: de 08h00 à 14 h 00 heures locales.

Centre National d'Inventaire et
d'Aménagement des Ressources Forestières
et Fauniques
Avenue du Général Charles de Gaulle,
3ème étage Immeuble EBATHA
Centre-Ville (marché plateau ex trésor)
BP: 1041, Brazzaville – République du Congo
Tél.: (+ 242) 06.666.73.21 / 04.436.26.24
E-mail: bouzgege@yahoo.fr avec copie à
yvonmantsounga@gmail.com,
mfumu1962@gmail.com,
bouadiabantou@yahoo.com

3. Le Coordonnateur du projet invite les chauffeurs intéressés à manifester leur intérêt en vue de fournir les prestations attendues. Le dossier

de candidature devra être composé de: (i) Curriculum Vitae (CV) actualisé, détaillé faisant état de la formation et de l'expérience professionnelle, (ii) d'une lettre de motivation d'au plus deux pages et (iii) d'attestations de services rendus de précédents employeurs. La présentation d'une copie de certificat de nationalité certifiée conforme à l'original apportant la preuve de la nationalité congolaise, d'un certificat médical prouvant la bonne condition physique et des attestations ou diplôme de formation en mécanique automobile pourront être exigés avant la signature du contrat.

4. Les candidats seront sélectionnés conformément aux règles et procédures de la Banque Africaine de Développement pour l'utilisation des Consultants (édition de mai 2008, révisée en Juillet 2012 et qui sont disponibles sur le site de la Banque www.afdb.org) et selon la méthode de sélection de consultants individuels. Il est à noter que le mode de sélection retenu dans le cadre de cette passation de marchés est la comparaison des curriculum vitae (qualifications et expériences). Le candidat retenu devra subir une épreuve pratique en notions de mécanique automobile.

5. Les candidatures doivent être adressées au Coordonnateur du Projet IFN et déposées en trois exemplaires à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 20 mai 2015 à 14 heures et porter la mention «PROJET IFN – Recrutement du Chauffeur-Mécanicien».

Brazzaville, le 6 Mai 2015

Le Coordonnateur du projet,

Georges Claver BOUNDZANGA

PROJET D'INVENTAIRE FORESTIER MULTI RESSOURCES EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N° 002/AMI/CNIAF/2015

Référence de l'accord de don: P-CG-C00-035
N° d'Identification du Projet: 5650155001151

1. La République du Congo a obtenu un don du Fonds Forestier pour le Bassin du Congo (FFBC) pour financer le Projet d'Inventaire Forestier Multi Ressources en vue de l'Elaboration du Plan d'Affectation des Terres, mis en œuvre par le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF). Le CNIAF a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer les services d'un Consultant pour la mise à jour de la comptabilité et du manuel des procédures du projet en vue de disposer des arrangements de la gestion financière conformes aux exigences de bailleurs.

2. L'objectif de la mission du consultant Expert en Gestion Financière est de renforcer les capacités du projet en matière de gestion administrative, financière et comptable dans un environnement informatisé.

3. Les principales missions assignées à l'Expert en Gestion Financière englobent les tâches liées à la gestion financière et comptable du projet, et celles spécifiques de contrôle et de supervision telles que mentionnées dans les Termes de référence de la mission.

4. L'Expert en Gestion Financière devrait avoir entre autres les qualifications minimales ci-après: Etre titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 4 ans minimum) en science de gestion (gestion des entreprises, comptabilité, finances, audit, ingénierie financière); Avoir au minimum dix (10) ans d'expérience professionnelle en gestion financière dans une entreprise, une structure d'appui conseil ou d'audit dont au moins cinq (5) ans de supervision des activités dans un projet ou programme de développement.

5. Le Coordonnateur du projet invite les consultants individuels intéressés à manifester leur intérêt en vue de fournir les prestations attendues. Le dossier de candidature devra être composé

de: (i) Curriculum Vitae (CV) actualisé, détaillé faisant état de la formation et de l'expérience professionnelle, (ii) d'une lettre de motivation d'au plus deux pages et (iii) d'attestations de services rendus de précédents employeurs. Les termes de référence sont disponibles à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes de 08h00 à 14h00 heures locales.

Centre National d'Inventaire et
d'Aménagement des Ressources Forestières et
Fauniques
Avenue du Général Charles de Gaulle, 3ème
étage Immeuble EBATHA
Centre-Ville (marché plateau ex trésor)
BP: 1041, Brazzaville – République du Congo
Tél.: (+ 242) 06.666.73.21 / 04.436.26.24
E-mail: bouzgege@yahoo.fr avec copie à
yvonmantsounga@gmail.com,
mfumu1962@gmail.com,
bouadiabantou@yahoo.com

1. Les candidats seront sélectionnés conformément aux règles et procédures de la Banque Africaine de Développement pour l'utilisation des Consultants (édition de mai 2008 révisée en Juillet 2012 et qui sont disponibles sur le site de la Banque www.afdb.org) et selon la méthode de sélection de consultants individuels. Il est à noter que le mode de sélection retenu dans le cadre de cette passation de marchés est la comparaison des curriculum vitae (qualifications et expériences professionnelles).

Les candidatures doivent être adressées au Coordonnateur du Projet IFN et déposées en trois exemplaires à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 20 mai 2015 à 14 heures, et porter la mention «PROJET IFN – Recrutement d'un consultant individuel Expert en Gestion Financière».

Brazzaville, le 6 Mai 2015

Le Coordonnateur du projet,

Georges Claver BOUNDZANGA

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO OFFICE NOTARIAL GALIBA

Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, Plateau Centre-ville (ex-Trésor)
Boite Postale: 964/Téléphone: 05 540-93-13; 06 672-79-24
E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr/ Site: www.notairegaliba.com
REPUBLIQUE DU CONGO

CAPSULE INVEST DEVELOPPEMENT ECONOMIE ENVIRONNEMENT

(ex-CAPSULE INVEST DEVELOPPEMENT)

EN SIGLE CAP-IDEE

Société A Responsabilité Limitée

Capital social. 1.200.000 Francs CFA

Siège social: Brazzaville, Case C3-38 OCH la Glacière, Bacongo

RCCM: 13 B 4656

REPUBUQUE DU CONGO

AVIS DE CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE, D'EXTENSION D'OBJET SOCIAL, DE CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL, DE CESSIION DE PARTS

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société «CAPSULE INVEST DEVELOPPEMENT» SARL, dressé en la forme authentique par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, en date à Brazzaville du 23 avril 2015, enregistré à Brazzaville, le 28 avril 2015, à la recette des impôts de Bacongo, folio 075/12 numéro 850, il a été décidé:

- du changement de la dénomination de la société. La société, précédemment dénommée «CAPSULE INVEST DEVELOPPEMENT», a pour nouvelle dénomination «CAPSULE INVEST DEVELOPPEMENT ECONOMIE ENVIRONNEMENT», en sigle «CAP- IDEE»;

- de l'extension des activités de la société à la Promotion de l'écotourisme et l'exploitation agropastorale;

- du transfert du siège social. Le siège, précédemment fixé à Brazzaville, numéro 2341, rue Mayoma Gabriel, Makélékélé, est, dorénavant, établi, à Brazzaville, case C3-38 OCH, la Glacière, Bacongo, République du Congo;

- de l'agrément suite à des cessions de nouveaux associés.

En conséquence, les statuts ont été mis à jour et l'ensemble des actes y relatifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 30 avril 2015, sous le n°15 DA 436 et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le n° M2/15-961.

Pour avis,

Me Henriette L.A. GALIBA,
Notaire

4^e édition de la Journée internationale du Jazz

L'album du groupe «Les trois leaders» est sur le marché

Le 30 avril 2015, l'humanité a célébré la Journée internationale du jazz. Prétexte saisi par la Mairie de Brazzaville, pour lancer, officiellement, sur le marché «Brazza, ville de musique», le coup d'essai du groupe d'artistes musiciens non-voyants dénommé: «Les trois leaders» (Kardorel Manangou, Amour Loubelo et Béranger Mayinga), qu'elle a produit, avec le soutien du Bureau de l'Unesco au Congo. C'était au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée, justement, à la Mairie de Brazzaville. En présence, entre autres, de Cyriaque Malonga (deuxième adjoint au maire de Brazzaville), Ana Elisa De Santana Afonso, représentante de l'Unesco au Congo, Gabriel Bokoumaka, Secrétaire général de la Commission nationale congolaise pour l'Unesco, Dieudonné Moyongo, Commissaire général du Festival Panafricain de Musique, et Sergey Belyaev, Directeur du Centre culturel russe de Brazzaville.

Lisant le message officiel de la Directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, Ana Elisa De Santana Afonso a souligné l'importance du jazz: «Le jazz est, par nature, une musique de paix, et cela n'a jamais été aussi important pour lutter contre les nouvelles formes que revêtent la haine, le racisme et la discrimination et pour souder l'humanité au sein d'une seule et même communauté partageant un passé et un destin».

Pour sa part, le secrétaire général de la Commission nationale congolaise pour l'Unesco a présenté un projet pour la mobilisation des fonds, en vue de la pérennisation des activités commémoratives de la Journée internationale du jazz, notamment pour la prochaine édition qui vise la tenue d'un séminaire sur l'histoire du jazz et sa place dans la musique congolaise moderne, avec un clin d'œil sur la place de la femme congolaise dans la musique; l'organisation d'une exposition de photographies de jazzmen et de pochettes de

disques; ainsi que l'organisation d'une soirée de jazz animée par deux ensembles musicaux.

Cyriaque Malonga, par contre, a exprimé sa satisfaction des résultats de la Journée internationale du jazz, notamment l'édition de 2014 qui permit la découverte des talentueux jeunes artistes musiciens non-voyants du groupe «Les trois leaders».

Le deuxième adjoint au maire de Brazzaville a aussi réaffirmé l'engagement de la Mairie de Brazzaville à poursuivre son action de soutien aux initiatives visant à promouvoir l'industrie musicale et la créativité artistique, au niveau de la ville de Brazzaville, en rapport avec le label «Brazzaville, ville de musique».

Après ces allocutions, «Les trois leaders» se sont mis en exergue.

Accompagnés par le groupe Congo Ndule Jazz, ils ont, notamment, à travers la chanson «La paix», invité le peuple congolais et africain à l'unité, à la non-violence et au respect de



«Les trois leaders», lors du lancement de leur album.

la dignité humaine. Tous bacheliers, Kardorel, Amour et Béranger ont profité du lancement officiel de leur opus pour lancer, aussi, un appel à l'endroit de l'opinion nationale et internationale pour un soutien en vue de la poursuite de leurs études et formation professionnelle dans les domaines de la musique et du droit.

«Brazza, ville de musique»; «Prière»; «Toli»; «La paix»; «Mabanza»; «Ne baisse pas tes bras». Telles sont les chansons contenues dans l'album de Kardorel, Amour et Béranger. Des titres qui portent tous la griffe du premier artiste cité, lequel est, également, la tête de proue du groupe.

Enregistré au studio D.M Record, à Brazzaville, l'album «Brazza, ville de musique» est

un cocktail de styles musicaux: reggae, folk, salsa, ragamuffin, coupé-décalé, etc. Pour sa réalisation, les «Trois leaders» se sont adjoints les services de huit instrumentistes du groupe Congo Ndule Jazz: Freddy Mabanza, Bienvendu Samba, Jérôme Nzaou, Willy Bourdon, Patrick «Pathy One», Gess Nkouaya, Maixent Massamba, et Faustin «Faustino». Signalons que «Brazza, ville de musique» est le premier projet sorti de l'escarcelle de la Mairie de Brazzaville, pour défendre le statut de «Brazzaville, ville créative de l'Unesco», dans la catégorie musique, acquis en octobre 2013, à Beijing, en République populaire de Chine.

Séverine EGNIMBA

Concert musical au Centre culturel russe de Brazzaville

La balade mélodieuse de Josias Ngahata

Au lendemain de la fête des travailleurs, le chanteur et instrumentiste congolais, Josias Ngahata, s'est produit au C.c.r (Centre culturel russe) de Brazzaville. Soirée musicale, version classique, en compagnie d'un orchestre symphonique et du chœur Burning Gospel.



Pendant le concert qui a connu un franc succès...



...Le public, venu nombreux, y a aussi contribué.



Après le concert, les artistes posent avec le Directeur du Centre culturel russe de Brazzaville.

Un chœur œcuménique où se mêlent des voix catholiques et évangéliques, des violonistes de l'orchestre symphonique Kimbanguiste et une voix basse de Josias Ngahata. Le concert classique du samedi 2 mai 2015, sur le podium du C.c.r, a été un moment sensationnel pour le public. Le récital a commencé par des notes remarquables des hymnes congolais et russe. Après, Josias Ngahata et son «orchestre» ont interprété, trait par trait, «le Bucheron», chef d'œuvre de Franklin Boukaka. Mais, également, des cantiques tels que «Seigneur, dirige et sanctifie», «Ah Mfumu Mbongé Ntim'ani» et «Tusendulanga Meso Kuna Miongo». Des captivantes résonances invitant le public à applaudir des deux mains, tellement splendide était la prestation de l'artiste congolais et ses acolytes. «Nous sommes très fiers d'avoir eu les différentes représentations des genres musicaux dans cette salle, où se sont déjà produits le groupe Ndima des autochtones Aka, managé par Sorel Eta, et les différents chœurs de Brazzaville», a indiqué Sergey Belyaev, directeur du Centre culturel russe de Brazzaville. «Ce n'est que le début de notre coopération. Nous aurons beaucoup à faire ensemble avec l'orchestre», a assuré le très culturel patron du C.c.r.

Noire de monde, la salle des spectacles du Centre culturel russe de Brazzaville était plus que pleine aux heures du concert classique de Josias Ngahata. Ces soirées ambiantes seront multipliées ce mois, dans cette entité culturelle, à l'occasion, particulièrement, de la célébration, le 9 mai prochain, du 70^{ème} anniversaire de la victoire sur le nazisme.

Hordel BIAKORO-MALONGA.

Vient de paraître

«Vingt ans au service de l'Afrique 1980-2000» de Gustave Pana Zoula

«Vingt ans au service de l'Afrique 1980-2000», c'est le titre du premier livre que vient de publier, aux Editions ADCLF (Brazzaville, Congo), le colonel à la retraite, ancien fonctionnaire de l'ex-O.u.a (Organisation de l'unité africaine) et ex-ambassadeur du Congo en R.D.C (République Démocratique du Congo), Gustave Pana Zoula. La cérémonie de présentation-dédicace de cet ouvrage a eu lieu, le mardi 28 avril 2015, dans la salle des conférences de la préfecture de Brazzaville. En présence des hommes de lettres, parents, amis et connaissances de l'auteur. Le ministre de la culture et des arts, Jean-Claude Gakosso, s'est fait représenter par son conseiller aux arts figuratifs, Sauve Gérard Ngoma-Malanda.

La parution du livre «Vingt ans au service de l'Afrique 1980-2000» est un grand jour, un moment inoubliable pour l'auteur, qui fait encore ses premiers pas dans l'écriture.

Composé de 230 pages et préfacé par Pascal Ngayama (ancien diplomate), le coup d'essai de Gustave Pana Zoula est une expression de l'observation engagée et de réflexions d'un ancien fonctionnaire de l'O.u.a, à travers des clichés qui prennent la forme de morceaux choisis et de témoignages écrits parallèlement aux documents officiels.

L'auteur, témoin privilégié de toutes les mutations de l'O.u.a, pendant vingt ans, y brosse, à sa façon, un tableau d'une institution qu'il a servie, pendant vingt ans, avec conviction et dévouement, mais aussi, avec des interrogations. Il nous livre, ici, ce que peuvent ressentir, de

l'intérieur, certains fonctionnaires, ainsi que leur perception des événements internationaux.

A l'ex-O.u.a, Gustave Pana Zoula a assumé les fonctions de chef de la section défense et sécurité, puis chef de la section de la coordination des politiques extérieures, paix, questions stratégiques, et, enfin, fonctionnaire militaire principal au Centre de gestion des conflits. Il quitte cette institution en 2000, mais reste son représentant auprès de la commission militaire mixte créée par l'accord de Lusaka sur la République Démocratique du Congo. En 2002, il rentre au pays où il est nommé conseiller du chef de l'Etat, chef du département «paix et sécurité en Afrique», puis ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Congo en RDC (2005-2008).

Pascal AZAD DOKO



Gustave Pana Zoula.



Des participants à la cérémonie. On reconnaît, au premier plan, à gauche, Pascal Gayama, le préfacier du livre.

Y'ello 1^{er} Mai

La Fête du Travail célébrée sous le signe de la reconnaissance à MTN Congo

Commémorée, traditionnellement, chaque 1^{er} mai, la Fête du Travail est mondialement célébrée pour les réalisations des travailleurs. Au sein de MTN Congo, la fête a été célébrée sous le signe de la commémoration des 10 premières années de l'existence de MTN Congo, à travers l'exploitation de la licence GSM acquise il y a 15 ans, en 2000, par la société Libertis, d'une part, et de la reconnaissance, d'autre part; reconnaissance par rapport à la contribution de ces MTNers (agents de MTN) à l'édification de leur entreprise et par extension, au développement du secteur des télécoms en République du Congo.



Décoration d'un MTNer par Son Excellence Monsieur Thierry Lezin Mougalla.

Télécoms, courant 2005, est une filiale du groupe sud-africain, MTN, multinationale de télécommunications opérant dans 22 pays d'Afrique et du Moyen-orient. Le Groupe MTN est coté à la bourse de Johannesburg (JSE Securities Exchange), sous le code boursier: «MTN». A la date du 31 septembre 2014, MTN comptait plus de 219 millions d'abonnés pour l'ensemble de ses opérations. Le Groupe MTN est présent dans les pays suivants: Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Nigeria, Ouganda, République du Congo, Rwanda, Swaziland et Zambie.

Grâce à l'acquisition d'Investcom LLC, les opérations des pays suivants se sont ajoutées au portefeuille de MTN:

En effet, ce vendredi 1^{er} mai 2015, le centre-ville de Brazzaville a vibré au rythme du *Y'ello!* lors de la cérémonie de reconnaissance nationale et de décoration

Moyen, ministre de l'Enseignement supérieur, de plusieurs invités de marque, et de l'ensemble des MTN'ers. A cette occasion, M. Freddy Tchala, CEO de

été faite, d'ailleurs, par le ministre Thierry Lezin Mougalla, qui a félicité et «encouragé MTN Congo à persévérer dans l'effort, dans la recherche de la qualité et dans la col-



Lecture des décrets par le Grand Chancelier des ordres nationaux..



Freddy Tchala & 2 MTNers décorées.

officielle de 111 MTN'ers ayant totalisé au moins 10 ans d'ancienneté, de bons et loyaux services suivant les décrets présidentiels n^{os} 2015-428/429/430 du 30 Avril 2015 aux différents grades de Commandeurs, Officiers, Chevaliers, etc. Patronnée par le ministre des Postes et télécommunications, chargé des nouvelles technologies de la communication, SEM Thierry Lezin Mougalla, la cérémonie a connu la participation du Professeur Georges

MTN Congo, a relevé l'importance de cette journée internationale du travail qui rappelle l'intérêt de mutualiser nos efforts, en vue de placer le développement de nos sociétés humaines au-dessus de tout et avoir comme marqueur la contribution effective du travailleur à l'évolution positive de notre environnement socio-économique. Evidemment, l'impact positif de la contribution de MTN Congo dans le secteur des télécoms n'est plus à démontrer. Mention en a

laboration humaine de chaque MTNer", concluant son discours par un aphorisme du Dalai-Lama: «Donnez à ceux que vous aimez des ailes pour voler, des racines pour revenir et une raison de rester». En guise de conclusion, Freddy Tchala a exhorté ses collaborateurs à la recherche effrénée de l'excellence, afin de garder leur leadership sur le marché congolais, d'un côté, et a, de l'autre, rappelé l'importance d'un engagement, d'une détermination



Vue d'un échantillon des MTNers décorés.

indéfectibles face aux challenges futurs qui sont les leurs, tout en précisant qu' «à ceux qui reçoivent en abondance, il leur sera

demandé de plus grands résultats». Rappelons que la société MTN Congo, qui est née du rachat de Libertis

Afghanistan, Bénin, Chypre, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Soudan, Syrie et Yémen.



B.P: 06 Cité du Djoué
Brazzaville CONGO

AVIS D'APPELS D'OFFRES

Le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique (OMS/AFRO) basé à Brazzaville au CONGO compte 47 pays dont il assure le support. La majeure partie des communications et du travail avec les pays membres, le siège de l'OMS, les autres régions de l'OMS, les différents partenaires et les gouvernements se fait à travers la messagerie électronique, les outils/applications internet et des applications internes connectées. D'où la nécessité pour le bureau régional de disposer d'un service réseau mobile fiable et efficace aussi bien pour ses communications au Congo qu'en dehors du siège du bureau régional.

Le Bureau régional de l'OMS désire sélectionner à travers ces appels d'offres:

- une société spécialisée dans la fourniture des services de téléphonie mobile afin de bénéficier d'une couverture nationale/régionale au Congo et les autres pays de l'Afrique et du monde, à des prix compétitifs référence: AFRO/045/2015);
- une société ayant la capacité d'installer dans ses locaux sis à la cité du DJOUE, BP 6 à Brazzaville, une liaison internet secondaire permanente, fiable et à coût raisonnable. Cette société assurera en plus les services de maintenance et de support technique de qualité en rapport avec la liaison installée (référence: AFRO/046/2015). Les cahiers des charges y afférant (avec les détails techniques) sont disponibles jusqu'au 15 mai

2015, entre 9H et 13H du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 21 à «L'Estate, OMS-AFRO». Les sociétés intéressées sont invitées à soumissionner.

L'offre concernant chaque appel d'offres devra comporter trois (3) volets:

- Le volet administratif qui comprendra les documents à fournir par chaque société soumissionnaire, à savoir:
 - Une copie de l'Extrait du Registre du commerce;
 - Une copie du document d'immatriculation aux impôts (NIU);
 - Une copie de la Patente de l'année en cours;
 - Attestation de non faillite;
 - Attestation de moralité fiscale;
 - L'identité bancaire.

Le volet technique sera composé des éléments suivants:

- Expérience professionnelle;
- Qualifications du personnel clé (avec CVs);
- Références concernant les installations et configurations des liaisons Internet déjà réalisées (pour l'appel d'offres: AFRO/046/2015);
- Liste des services disponibles sur le réseau de téléphonie mobile: groupe fermé; d'utilisateurs (GFU), Internet 4G (ou 3G+ minimum), roaming, crédit pré-paid, post-paid, ...etc (pour l'appel d'offres référencé AFRO/045/2015);
- Planning de mise en oeuvre.

- Le volet financier devra comporter les prix hors taxes des prestations mensuelles et/ou annuelles.

La soumission présentée sous plis fermé en deux exemplaires dont un original devra comprendre l'offre administrative, l'offre technique et enfin l'offre financière. L'enveloppe contenant ces trois offres devra porter la mention «Confidentiel» + «référence de l'appel d'offres», sera déposée au plus tard vendredi 29 mai 2015 à 14h00 à l'adresse suivante:

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
B.P: 6
Bureau de GMC N° 129 (1^{er} étage)
Cité du Djoué
Brazzaville – Congo

Notes:

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Toute demande de renseignements complémentaires doit être adressée à l'adresse électronique suivante: afrgoafrobids@who.int

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1^{er} étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587
Tél.: (00242) 81.18.93; 06 664.83.17; 05 522.06.60
E-mail: moussounda.jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

RESIDENCE CHANTY SUR MER

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège: 360, Avenue NGUELI-NGUELI WARF
Pointe-Noire

INSERTION LEGALE

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 23 janvier 2015, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine date sous Folio 026/08, n°0286, il a été constitué une Société dénommée: «RESIDENCE CHANTY SUR MER», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Capital: le capital social de la Société est de: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Le siège de la Société est fixé à Pointe-Noire, 360, Avenue NGUELI-NGUELI WARF;

Objet: La Société a pour objet, en République du Congo;

- Hôtellerie;
- Mise à la disposition des cham-

bres et appartements meublés;

- La restauration.

Durée: La durée de la société est de 99 années;

RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° PNR/15 B 233 du 16 mars 2015;

- Gérance: Monsieur et Madame NGAKOSSO ont été, respectivement nommés (Gérant et Cogérante), de la société, tous de Nationalité Congolaise et demeurant à Brazzaville. Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1^{er} étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587
Tél.: (00242) 81.18.93; 06 664.83.17; 05 522.06.60
E-mail: moussounda.jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

PERFORMANCE

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège: 1392, Avenue des Trois Martyrs
(Plateau des 15 ans)
Brazzaville

INSERTION LEGALE

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 11 mars 2015, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine date sous Folio 046/01, n°0535, il a été constitué une Société dénommée: «PERFORMANCE», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: le capital social de la Société est de: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, 1392, Avenue des Trois Martyrs (Plateau des 15 ans);

Objet: La Société a pour objet, en République du Congo:

- Représentation des marques, Conseil en management et stratégie, Commerce de gros et annexe, Commerce de détail (produits de grande consommation), Etude des marchés, Bâti-

ments et Travaux Publics, Marketing, Communication et événementiel, Production industriel, minière et agricole, Exploitation forestière;

Durée: La durée de la société est de 99 années;

RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/15 B 5738 du 13 mars 2015;

- Gérance: Monsieur IMOSSIO Begoume (Gérant) de la société, et Madame ASSIGUE MOUPELE Valentine, Epouse IMOSSIO Begoume (Cogérante) de la société, tous de Nationalité Camerounaise.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Témoignage

L'adieu à Daniel Ebomoua, le bombardier!

Je me trouvais à Tongo, un village du district de Tchikapika, quand j'ai reçu un SMS, mardi 28 avril 2015, à 23h30. Je l'ai lu fébrilement. Il était bref: «*Décès du DTN Ebom. Cette nuit. C'est triste*». Signé: Claude Koulangana.

La nouvelle était si inattendue que tout s'est brouillé dans ma tête... "Vieux Ebom", comme j'aimais toujours à l'appeler, est mort! Je ne pouvais imaginer que cet homme sympathique, d'une gentillesse parfois gênante, souriant, toujours accessible, pouvait être arraché, si tôt et brutalement, à l'affection des siens.

Ancien international congolais de football, Daniel Ebomoua, 64 ans et 8 mois (né le 26 août 1950, à Brazzaville), a fait le bonheur de Patronage Sainte-Anne (1967-1969 et 1974-1987), du Stade Tunisien (1969-1973) et de l'équipe nationale (1973-1984). Mais, il a aussi donné un coup de main au F.C Abeilles de Pointe-Noire (1973) et aux Diablos-Noirs (1977), le temps, avec ces derniers, d'une campagne en Coupe d'Afrique des clubs champions stoppée, en huitièmes de finale, par le légendaire Hafía F.C de Conakry (Guinée).

Avec la disparition de Daniel Ebomoua s'effondre un pan précieux de l'histoire de notre football, parce qu'il est de la génération des joueurs qui en ont écrit ses plus belles pages. Et donné un sens au poste d'avant-centre. Oui! "Vieux Ebom" fut un avant-centre de métier, puissant, dévastateur, conquérant. Qui ne renonçait pas à l'effort. Ses tirs étaient des boulets de canon redoutés des gardiens de but. En la saison 1981-82, il fut désigné roi des buteurs, en inscrivant la bagatelle de 21 buts, à l'issue du championnat national direct.

Feu Fulbert Kimina-Makumbu, dans ces mêmes colonnes, disait de Léopold Ndey qu'il était le flambeur des pelouses congolaises et d'Afrique centrale. Je peux affirmer que Daniel Ebomoua l'était aussi. Des deux pieds et de la tête, il faisait des ravages inouis... En cela, il était donc sur les traces de Ndey.

Les commentateurs sportifs de tout poil ne tarissaient plus de superlatifs pour chanter les exploits d'Ebomoua: Idi Amin Dada, pour les uns, Gozila ou Mokélémbémé, pour les autres. Tout cela, parce qu'il était impressionnant de physique: solide gaillard, carrure de boxeur (1,85m pour 90 kg). De quoi faire peur à ses gardes du corps et, surtout, aux gardiens de but adverses. Aviez-vous vu "Ebom" tirant un penalty? Le gardien de but d'en face donnait l'impression d'abandonner la lutte, tant il appréhendait la foudre qui allait s'abattre sur lui. Il affichait la même appréhension sur toute autre balle arrêtée bottée par "Ebom". Dans ses meilleurs jours, il se fit irrésistible, insolent et bavard avec le ballon.

Chasseur de buts, Daniel Ebomoua faisait voler en éclats les cages les plus verrouillées. Combien de buts a-t-il inscrit avec cette réputation de tueur de gardien de but? Il me répondit, un jour, d'une manière évasive: «*Beaucoup de buts, petit!*» Et des spectaculaires, tant il en avait le sens et savait mouiller le maillot pour les obtenir. Pour pouvoir s'imposer, accaparer l'arène, sub-



Daniel Ebomoua.

juguer les gradins, "Vieux Ebom" misait sur son physique de déménageur, sa course et sa force de frappe, lourde et sèche, pour préparer ses raids et ravages dans les clubs successifs dont il a porté les couleurs. Le bouquet, de l'avis de ses contemporains, c'est son tir canon réussi, sur coup franc, contre l'Etoile du Congo. Les défenseurs stelliens tergiversaient sur l'endroit de la faute. «*J'ai reculé le ballon de trois à quatre mètres, pour éviter les palabres inutiles Et, d'une frappe puissante, Paul Ntandou resta pantois. But!*», m'expliquait-il, en septembre 2013, dans ses bureaux de DTN, sous les gradins du Stade Massamba-Débat. A cette occasion, "Vieux Ebom" accepta de me rappeler quelques

événements ayant marqué sa carrière de footballeur. Joueur des terrains vagues et des cours d'école, en 1965, à Mossaka, d'abord. Dans Santos, avec Casimir Molongo (futur entraîneur de handball), comme gardien de but, et Henri Endzanga, entre autres. Ensuite, à Makoua, Gabriel Obapounou étant son enseignant d'E.p.s (Education physique et sportive) au collège. Son équipe est Léopards de la localité, aux côtés des Ngassaki "Zeus", Michel Oba, etc. Brillant sportif, il s'essaya, aussi, à l'athlétisme, au volley-ball et au basket-ball. De retour à Brazzaville, il intègre Bouillon Stars de Poto-Poto, aux côtés de Moukama "Rojas" et Richard Miéré, notamment. Fin d'apprentissage.

Alors, en 1967, il ne résiste pas aux propositions des aînés du quartier, parmi lesquels Ekouya, Foundoux «Mulélé» et Nzobina «Buckson», de les rejoindre dans Patronage Sainte-Anne. Qu'il va quitter, en 1969, pour poursuivre ses études à l'I.n.s (Institut national des sports) de Tunis, avec Maxime Matsima. Il y décrochera son diplôme de prof d'E.p.s, en alliant études et sport de haut niveau, son directeur, Sfar Abdelaziz, lui ayant conseillé de porter le maillot du Stade Tunisien.

Pendant deux ans, meilleur buteur de cette équipe, on l'appelle "Le Congolais Daniel". Plusieurs années après son passage, sa photo trône toujours dans le vestiaire du stade de cette équipe. Il revient au pays, en 1973. On connaît la suite...

La première sélection de Daniel Ebomoua, le 15 août 1973 (Congo-Ouganda: 3-2), à l'occasion de la célébration des 10 ans de la Révolution, fut une réussite: un but à son actif. Il sera, ensuite, médaillé d'argent aux 1ers Jeux d'Afrique centrale, à Libreville, en 1976, au poste de milieu défensif, avant de participer à la CAN 1978, au Ghana.

Daniel Ebomoua aura été un joueur discipliné et fair-play. Qui a mené sa carrière comme il l'a voulu. Naturellement, il y a mis un terme, en 1983, pour aller préparer son doctorat en sciences et techniques des activités physiques et sportives, à Grenoble (France). Il l'a obtenu, en 2006. Entraîneur de troisième degré, il était directeur technique national de la Fécofoot, instructeur régional CAF et instructeur Fifa, jusqu'à son dernier souffle.

Adieu, "Vieux Ebom", le bombardier!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Contentieux Etoile-Fécofoot et CARA

Le T.a.s rendra son verdict le 1^{er} juin

Le 1^{er} juin 2015, le T.a.s (Tribunal arbitral du sport) dénouera, à son siège, le contentieux opposant l'Etoile du Congo, partie plaignante, à la Fécofoot (Fédération congolaise de football) et au CARA (accusé d'avoir, frauduleusement, aligné deux joueurs litigieux), a annoncé, samedi 2 mai, Dominique Dinga, président à vie d'Etoile du Congo, en faisant la restitution de l'audience instruction-jugement ayant eu lieu, le 16 avril, à Lausanne (Suisse).

Dominique Dinga a représenté son club, Guy-Blaise Mayolas, la Fécofoot, et Joseph Mianzoukouta "Yowanet", le CARA. A la date de la tenue de l'audience, la Fécofoot ne s'était pas acquittée du montant des frais d'arbitrage exigés par le Tas, CARA n'avait versé que la moitié, alors que l'Etoile du Congo avait donné la totalité, selon Dominique Dinga.

Les juges ont écouté toutes les parties suivant le principe du contradictoire. Pendant l'audience, a rappelé Dominique Dinga, «*les questions de procédure soulevées par les deux parties, notamment la prise en compte du docu-*



Dominique Dinga.

ment du mémoire de CARA, intervenu hors délai, et l'exception d'incompétence du tribunal, soulevée par la Fécofoot, ainsi que la demande reconventionnelle et la non prise en compte des documents venus du Gabon, tout cela a été balayé et le président du tribunal a pris tout en compte.

Fort des règlements, tant de la Fifa que de la Caf, condamnant ce genre de faits, le président Dinga a rassuré que son club a intenté un bon procès qui servira,

désormais, à toutes les équipes du pays. Et que, «*la fédération ne pourra plus faire du n'importe quoi.*» Comme quoi, cette affaire, relative à la demi-finale controversée de la Coupe du Congo 2014, entre l'Etoile du Congo et le CARA, n'est pas totalement close, comme le prétendaient certaines langues.

L'Etoile du Congo a, aussi, saisi cette opportunité pour présenter, officiellement, le président de la section football, Samir Soueidan, et celui de la coordination nationale du bureau des supporters, le colonel de police Guy Richard Ofounda Nzengué, avec tout son bureau.

Voulant innover, l'Etoile du Congo va, désormais, doter ses supporters des carnets de cotisations dont un échantillon a été présenté. Chaque arrondissement va gérer ses supporters, avec un registre accompagnant les carnets. Cela permettra, aussi, de déceler le véritable supporter du faux, afin que ceux qui brillent par des actes de vandalisme, et qui, après vérification, ne sont pas fichés à l'Etoile, répondent de leurs actes devant la justice.

Alain-Patrick MASSAMBA

Ligue de Taekwondo de Brazzaville

Le pari du tournoi des enfants a été tenu

Du 11 au 12 avril 2015, la Ligue de taekwondo de Brazzaville a organisé, au Square De Gaulle, à Bacongo, la première édition, depuis 10 ans, du tournoi des enfants dénommé: «*La Renaissance*». 13 clubs de la ville-capitale ont combattu, leurs athlètes exhibant ainsi leurs talents et savoir-faire. En présence de Bienvenu Steve Ndala, président de

gent, Kwon-Kick-Strong, avec 4 médailles, dont 3 en or, 1 en argent, et Taekwondo Lumière, avec 4 médailles, dont 3 en or, 1 en bronze; ont occupé les trois premières places.

Selon les statistiques, il y a eu 30 médailles d'or, soit 55%, 19 médailles d'argent, soit 35%, et 5 médailles de bronze, soit 9,75%. Abraham Angossina, directeur départemental des sports et de



Les participants arborant diplômes et médailles.

la ligue de taekwondo de Brazzaville, Gildas Loubassou et Bien-Aimé Poaty, respectivement, premier membre du bureau et directeur technique adjoint de la Ligue. Pendant deux jours, des enfants (filles et garçons), âgés de 5 à 13 ans, sont montés sur le tatami, conformément à la programmation faite par les organisateurs, faisant découvrir leurs connaissances et mérites dans les techniques de leur art martial.

Samedi 18 avril 2015, a eu lieu, la cérémonie de clôture et distribution des médailles et des diplômes de participants. Au regard du classement final, les clubs Académic taekwondo, avec 19 médailles, dont 11 en or, 8 en ar-

l'éducation physique de Brazzaville, a déclaré clos le tournoi.

Peu avant cela, il a prononcé une allocution dans laquelle il a fait savoir aux enfants ayant combattu: «*Chers enfants, je ne cesse de vous apprécier, favorablement, en ce sens que vous allez faire, demain, la valeur du taekwondo.*»

Les rideaux sont tombés sur cette édition du tournoi des enfants qui a permis de les occuper et de savourer les vertus et bienfaits du taekwondo. A présent, les regards sont tournés vers la prochaine édition. Elle se tiendra à une date que les dirigeants de la Ligue détermineront, au moment opportun.

Gislain Wilfrid BOUMBA

VILLA A LOUER

A Pointe-Noire (Côte Matève)

Référence: «11 morts»



Quatre (4) chambres à coucher, dont deux (2) avec placards + deux (2) toilettes internes (parents et enfants) + cuisine vaste moderne, maison climatisée.

Parcelle clôturée (paillote + bache à eau et surpresseur).

N.B. Annexe moderne avec salon, chambre et cuisine dans la parcelle.

Contact: 06. 673.10. 83/06.670. 72 16
01.673.10.83/ 05.588.49.69